



actes

du conseil général

année LXXXI juillet-septembre 2000

N° 372

organe officiel
d'animation
et de communication
pour la
congrégation salésienne

Direction Générale
Œuvres de Don Bosco
Rome

actes

du Conseil général de la Société salésienne de saint Jean Bosco

ORGANE OFFICIEL D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION POUR LA CONGRÉGATION SALÉSIENNE

année LXXXI **N° 372**
juillet-septembre 2000

1. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR	1.1 Père Juan E. VECCHI VERS LE 25^e CHAPITRE GÉNÉRAL	3
2. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES	2.1 Marche de la préparation du 25^e Chapitre général	36
	2.2 Piste de réflexion	38
	I. Orientations pour la réflexion sur le thème « La communauté salésienne aujourd'hui »	38
	II. Orientations et documents pour l'évaluation des structures du gouvernement central	51
	2.3 Les Chapitres provinciaux	60
	2.4 Normes pour les élections	66
	2.5 Travaux de la commission technique préparatoire	79
3. DISPOSITIONS ET NORMES	(absentes dans ce numéro)	
4. ACTIVITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL	4.1 Chronique du Recteur majeur	80
	4.2 Chronique des conseillers généraux	84
5. DOCUMENTS ET NOUVELLES	5.1 Nouveaux Provinciaux	100
	5.2 Nouveaux évêques salésiens	101
	5.3 Confrères défunts	103

Editrice S.D.B.
Edizione extra commerciale

Direzione Generale Opere Don Bosco
Via della Pisana, 1111
Casella Postale 18333
00163 Roma

VERS LE 25^e CHAPITRE GÉNÉRAL

1. CONVOCATION – « L'heure » du CG25 – Notre cheminement – **2. LE THÈME DU CG25** – La communauté salésienne – « Aujourd'hui » – Les principaux points de référence – La vie fraternelle – Le témoignage évangélique – La présence animatrice parmi les jeunes – La grâce d'unité – **3. QUELQUES CONDITIONS POUR L'ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ AUJOURD'HUI** – Le ministère du directeur – La formation permanente dans la vie quotidienne – **4. INVITATION AUX PROVINCES.**

Rome, le 11 juin 2000
Solennité de la Pentecôte

Chers confrères,

Nous sommes en train de parcourir avec fruit le chemin du jubilé que nous nous sommes proposé. J'en reçois la confirmation de la part de beaucoup de confrères et de communautés et j'en vois la retombée sur les jeunes. La Réconciliation, l'Eucharistie, la spiritualité proposée aux jeunes, la Famille salésienne qui s'oriente vers communion pour la mission, l'expédition missionnaire extraordinaire, tout cela a ravivé les dimensions fondamentales de notre charisme en ce moment historique riche de défis et non exempt de difficultés.

Au cœur de l'événement jubilaire arrive une échéance prévue par notre Projet de vie, les Constitutions, pour nous aider à progresser comme individus et comme communautés en symbiose avec l'Eglise et à répondre aux signes que Dieu nous donne : la convocation du Chapitre général.

Nous savons qu'il ne s'agit pas seulement d'une formalité juridique. « Le Chapitre général est le signe principal de l'unité de la Congrégation dans sa diversité »¹. Il engage la Congrégation et chaque Province, pour une période non brève, à faire l'effort d'évaluer et de comprendre à nouveau les exigences de notre charisme pour l'adapter aux circonstances où il doit s'exprimer. Il marque donc notre route de rénovation constante. C'est ce que nous dit l'expérience de ces trente dernières années.

¹ *Const.* 146

Nous nous rencontrerons comme des frères du monde entier pour repenser notre fidélité à l'Évangile, à Don Bosco et aux temps. Toute la Congrégation va se mettre dans une disposition de docilité à l'Esprit du Seigneur pour chercher « à connaître, à un moment donné de l'histoire, la volonté de Dieu pour un meilleur service de l'Église »².

Entendu comme une tâche de la communauté, le Chapitre général rejoint toujours les nœuds vitaux de notre identité, de notre unité, de la signifiante de la présence salésienne, quel que soit le thème central adopté.

Par les signes et les événements Dieu nous adresse à nous, comme Congrégation, l'invitation de l'Apocalypse : « Celui qui a des oreilles, qu'il entende ce que l'Esprit dit aux Églises »³. C'est un encouragement plein d'espérance, mais qui comporte un appel pressant à une fidélité simple et authentique, dans les situations nouvelles qui nous interpellent aujourd'hui.

Il faut être conscients de cette portée du Chapitre général et se sentir coresponsables de ses conclusions, en participant à la prière commune et en s'unissant activement à la réflexion de sa Province.

1. CONVOCATION.

Par cette lettre-ci j'entends **convoquer, selon l'article 150 de nos Constitutions, le CG25**. Il se déroulera à la maison générale de Rome, via della Pisana 1111, et commencera le 24 février 2002. Son régulateur est le P. Antonio Domènech, conseiller général pour la pastorale des jeunes.

Le but spécifique⁴ du CG25, au cœur des finalités générales d'animation, d'orientation et de gouvernement propres à tout Chapitre général, est d'approfondir et d'obtenir des critères

² Ib.

³ Ap 2, 7

⁴ Cf. Règl. 111

communs sur un aspect essentiel de notre vie, au sujet duquel la Congrégation s'est montrée particulièrement attentive et préoccupée.

Nous avons défini et circonscrit cet aspect par la formule : **« La communauté salésienne aujourd'hui : la vie fraternelle, le témoignage évangélique, la présence animatrice parmi les jeunes ».**

Le thème résulte d'une large réflexion du Conseil général sur les orientations actuelles de l'Eglise, sur les caractéristiques de la culture, sur les axes de renouveau de la vie consacrée et sur le chemin parcouru par notre Congrégation ces dernières années.

Dans un premier approfondissement en janvier 2000, le Conseil général a indiqué quelques aires thématiques qui, à travers les visites extraordinaires, les visites d'ensemble et d'autres rencontres, se révélaient comme les plus senties, fécondes et demandant une intervention. Ces aires thématiques étaient les suivantes :

- La communauté salésienne dans le nouveau modèle pastoral ⁵.
- Notre capacité de proposer la vocation salésienne aujourd'hui : « Viens et vois » ⁶.
- Une présence significative parmi les jeunes : « Avec vous je me sens bien » ⁷.
- La « grâce d'unité » dans notre vie aujourd'hui ⁸.

Le résultat de cette évaluation synthétique de la vie de la Congrégation a été envoyé aux Provinciaux pour que, avec leurs Conseils, ils indiquent une priorité parmi les points indiqués, ou qu'ils en indiquent d'autres. La très grande majorité d'entre eux ont choisi le premier thème parce qu'il était en relation étroite avec les orientations pratiques des CG 23 et 24.

⁵ Cf. *Const.* 49. 51

⁶ Cf. *Const.* 16. 37

⁷ Cf. *Const.* 14. 39

⁸ Cf. *Const.* 3. 24

À ce but premier et principal, s'adjoint celui d'achever une orientation pratique du CG24 qui demandait au Recteur majeur et à son Conseil d'étudier « la manière de faire une évaluation plus profonde des structures du gouvernement central, en y associant les Chapitres provinciaux en vue du CG25 »⁹.

Le but du CG25 est aussi d'élire le Recteur majeur et les membres du Conseil général pour la période 2002-2008. C'est une responsabilité de projet historique pour le service d'unité et d'orientation qu'ils sont appelés à rendre.

Tous les confrères peuvent et doivent participer de façon co-responsable à l'élection qu'accompliront les capitulaires, par la prière constante et intense pour que Dieu donne à la Congrégation le guide qu'il faut pour le moment actuel de l'Eglise, du monde et des jeunes.

La « commission technique » nommée selon l'article 112 des Règlements, a déjà travaillé avec le Régulateur pour préparer la marche du Chapitre afin que la réflexion des Provinces se déroule dans les temps utiles et sous la forme qui convient, et que leurs apports soient envoyés à la Direction générale d'une façon techniquement appropriée. Elle a élaboré un document qui précise la portée du thème et en clarifie l'organisation. Ce document, inclus dans le présent numéro des Actes avec les indications juridiques indispensables¹⁰, est pensé comme un moyen de sensibiliser les Provinces et de les orienter dans le déroulement de leur Chapitre.

« L'heure » du CG25.

Ce Chapitre général sera le premier du troisième millénaire. Dans le jubilé en cours qui célèbre les deux mille ans de l'Incarnation du Fils de Dieu, le Pape a invité l'Eglise et l'humanité à fixer les yeux sur la personne du Christ, à rénover la mentalité et la vie chrétiennes, à prendre conscience de la vocation à la

⁹ CG24, 191

¹⁰ Cf. Règl. 112

sainteté, à s'engager avec ardeur dans une nouvelle évangélisation, à assumer les nouvelles dimensions de la communion et à la rendre plus évidente comme le premier signe évangélique.

La préparation et la réalisation du CG25 seront pour nous un temps de grâce, une occasion extraordinaire pour mettre à profit les dons et les consignes du jubilé.

Les synodes continentaux et ceux de l'Eglise universelle, qui ont eu lieu dans le large contexte du jubilé, ont adressé un pressant appel à la vie consacrée pour qu'elle continue à se rénover afin de se rendre éloquente et significative pour les hommes d'aujourd'hui.

Elle est un événement tout autre que secondaire dans l'évangélisation de chaque contexte. Elle est donc invitée à vivre avec plus d'intensité son adhésion personnelle et communautaire au Christ Sauveur ; à assumer l'engagement pour une sainteté capable de parler à l'homme d'aujourd'hui ; à produire par les communautés un témoignage significatif de vie fraternelle ; à s'engager dans une évangélisation capable de dialoguer avec la société et avec la culture, pour devenir en elle levain, prophétie et instance critique.

L'expression la plus haute et la plus dense de cet appel est le Synode sur la vie consacrée et l'exhortation apostolique sur la *Vie consacrée* qui lui correspond. Mais des mentions significatives se trouvent aussi dans les Synodes continentaux et dans les exhortations qui ont suivi ¹¹, ainsi que dans les documents qui traitent des laïcs et des pasteurs.

Derrière ces indications s'opèrent dans les Instituts religieux une ample réflexion et une recherche vivante de rénovation. Il suffit de voir les approfondissements et les études réalisées ces dernières années par l'Union des supérieurs généraux (USG) sur le thème de la refondation de la vie religieuse, sa nouvelle place dans la communion ecclésiale et dans les contextes sociaux, et son inculturation dans les diverses aires géographiques.

¹¹ Cf. *Ecclesia in America*, 43 ; *Ecclesia in Africa*, 94 ; *Ecclesia in Asia*, 44

Plongés dans un monde pluraliste à tout point de vue et souvent agité et distrait, les religieux, pris parfois par des tâches multiples et envahissantes, doivent retourner aux sources de leur vocation, évaluer avec sérénité la qualité évangélique de leur vie et confirmer l'engagement de leur consécration, pour témoigner avec joie l'absolu de Dieu : à savoir que le Seigneur est l'Amour capable de combler le cœur de la personne humaine, et qu'il est le point indispensable de référence et d'arrivée pour que la vie humaine soit telle.

La situation critique de plusieurs Instituts religieux, en grande partie liée à un déséquilibre entre les tâches de gestion, la qualité de la vie et la capacité de leur vocation, requiert aujourd'hui une nouvelle orientation vers les expériences de la foi et les sources du charisme pour être des témoins visibles et transparents du Dieu qui s'est manifesté en Jésus Christ.

D'autre part, les nouvelles formes de vie consacrée, à travers lesquelles l'Esprit réveille l'Eglise, manifestent que la radicalité évangélique parle encore avec éloquence à l'homme.

Les situations urgentes et dramatiques de pauvreté et d'oppression où vivent des millions de personnes, et les nouvelles plaies qui résultent de la globalisation, lancent à la vie consacrée le défi de rénover dans la créativité leurs charismes pour être un signe prophétique et efficace de liberté et de don de soi.

La vie consacrée ne peut rester debout à cette époque que si, comme la maison bâtie sur le roc, elle se cimente sur l'adhésion inconditionnelle à Jésus Christ et s'ancre aux options évangéliques qui la conduisent à se placer sur les frontières de la mission ecclésiale pour assumer les joies, les espérances, les tristesses et les angoisses des hommes et des femmes de notre temps.

Dans ce travail de se resituer dans l'Eglise, la culture et la société, un point décisif est la qualité de la vie fraternelle, selon un modèle de communauté significatif et prophétique dont nous sentons l'urgence, même si nous n'en voyons pas encore avec netteté tous les traits. L'expérience de communion des personnes consacrées est à considérer non comme une grâce indivi-

duelle, mais comme un charisme dynamique de la communion ecclésiale dans le cadre des communautés chrétiennes, ainsi que dans la ligne de la rencontre œcuménique, du dialogue interreligieux ainsi que de la réconciliation et de l'accueil entre les personnes et les groupes.

Notre Congrégation aussi perçoit ce puissant désir de renouveau pour exprimer avec plus de vivacité notre vocation. Ces derniers temps, beaucoup de Provinces ont cherché des voies concrètes pour aider les communautés à vivre avec plus de clarté et de fidélité le style salésien de famille, les dimensions de notre spiritualité et une présence rénovée parmi les jeunes. Il y a des expériences et des parcours positifs et prometteurs, mais aussi beaucoup de préoccupations, parce que les situations sont changées et que se sont affaiblis certains supports et modalités, qui aidaient à vivre dans l'unité et la sérénité les divers aspects de notre vie consacrée.

Cela crée chez les confrères un malaise diffus qui fait apparaître le désir d'une plus grande authenticité humaine et d'une cohérence plus radicale dans la vocation. La réponse des Provinces, qui a privilégié le thème de la communauté salésienne comme le plus urgent et nécessaire, est précisément le reflet de cette volonté.

C'est une demande officielle que nous devons discerner ensemble. Au début du nouveau millénaire, nous sommes appelés à vivre avec plus de signifiante, de joie et de transparence notre fraternité dans le Christ, également pour répondre aux aspirations profondes de notre cœur ¹², afin d'être vraiment parmi les jeunes des signes de l'amour de Dieu, des centres d'animation spirituelle de la CEP et de la Famille salésienne.

Dans la société et la culture, certains faits de large portée interpellent notre vie religieuse à propos du modèle humain que nous proposons et de la tâche d'éducation et d'évangélisation que nous exerçons. La globalisation, affirmée sur le plan

¹² Cf. *Const.* 49

financier, s'étend de plus en plus à d'autres terrains de la vie sociale : les problèmes se mondialisent et deviennent interdépendants.

Le développement de sociétés pluriethniques, pluriculturelles et plurireligieuses et, en même temps, l'apparition de nationalismes exclusifs et l'affirmation d'intégrismes religieux nous interpellent sur notre capacité de vivre au milieu d'eux et de dialoguer.

La communication de masse dans tous les domaines et l'informatique produisent une nouvelle mentalité ; elles requièrent des modalités de relation, créent de nouvelles exigences en éducation et en formation. Car le dialogue devient plus difficile et plus complexe, presque chaotique ; la relation peut se faire impersonnelle. De façon paradoxale donc se répand un sentiment de solitude et d'isolement et d'une recherche de « rencontre » et de partage dont nous connaissons les manifestations chez les jeunes, dans la société et dans l'Eglise, et que nous avons souvent commentées.

Dans ce contexte, notre fraternité peut constituer un stimulant et une prophétie.

Notre cheminement.

Les derniers Chapitres généraux ont formulé des orientations et des propositions organiques pour l'éducation des jeunes à la foi ¹³ et pour la participation des laïcs à la mission salésienne ¹⁴.

Pour réaliser ces propositions, les Provinces ont travaillé à donner vie à des communautés éducatrices et pastorales, d'accorder une attention particulière à la situation actuelle des jeunes, surtout à propos de leur malaise et de leur marginalité, d'élaborer ensemble des projets éducatifs et pastoraux, d'organiser et de qualifier l'animation par la Province de la pastorale des jeunes, de penser des chemins de formation pour les colla-

¹³ Cf. CG23

¹⁴ Cf. CG24

borateurs et les animateurs, de mettre sur pied diverses expériences de coresponsabilité des laïcs dans la gestion des œuvres.

Ces dernières années ont également vu se multiplier les fronts de travail, et bien des œuvres devenir plus complexes, alors que beaucoup de communautés se sont réduites et que grandit en elles le nombre des confrères âgés. Les tâches de la pastorale et de la gestion se sont multipliées et alourdies. La présence active des laïcs, qui constituent la majorité, le nouveau rôle d'animation attribué à la communauté religieuse salésienne dans la CEP et dans l'élaboration du PEPS créent dans les communautés religieuses salésiennes des incertitudes et des questions, en particulier par rapport à son expérience spirituelle et aux conditions raisonnables de son travail.

Dans les visites d'ensemble, on a réfléchi sur le modèle pastoral qui veut la composante salésienne comme groupe animateur. On a vu que la qualité de la vie de ce groupe est le facteur déterminant et moteur de l'ensemble ; c'est toujours de lui qu'on part et à lui qu'on revient ; c'est dans sa vie quotidienne que ce centrent les grandes attentes de signifiante, d'animation et d'incidence apostolique.

C'est en effet à la communauté salésienne qu'est confiée l'exécution des importantes délibérations des deux derniers Chapitres généraux. Le chemin de foi à proposer aux jeunes et à faire avec eux requiert le témoignage d'une communauté qui se rénove sans cesse ¹⁵ et s'insère dans le contexte et le monde des jeunes avec une nouvelle qualité pastorale ¹⁶.

En même temps, l'animation de la communauté éducatrice et de la Famille salésienne ¹⁷ suppose un noyau salésien qui vit dans la fraternité, travaille dans la solidarité et adapte sans cesse ses critères d'action.

Dans son commentaire du Synode sur la vie consacrée, le P. Viganò a écrit : « L'éducation des jeunes à la foi (CG23) autant

¹⁵ Cf. CG23, 219-224

¹⁶ Cf. CG23, 225-231

¹⁷ Cf. CG23, 232-238

que l'association de nombreux laïcs à l'esprit et à la mission de Don Bosco (CG24) réclament que nous centrons nos efforts de formation permanente sur l'intensification de la *vie dans l'Esprit* et sur le souci prioritaire de la *vie fraternelle en communauté*. C'est par là que passe la route vers le troisième millénaire : c'est une heure féconde pour y entrer avec authenticité »¹⁸.

Analogues sont les motivations offertes par les Provinces pour le choix du thème du prochain Chapitre, ainsi que les problématiques qu'elles ont indiquées comme les plus préoccupantes et les plus interpellantes.

Beaucoup, en effet, affirment que la culture d'aujourd'hui défie notre vie communautaire, dans son style comme dans sa signification évangélique. D'où la grande préoccupation pour les communautés salésiennes en situation de précarité : à cause du nombre réduit de confrères, de l'âge moyen avancé ou de la dispersion sur de nombreux fronts de travail ...

On revient sur l'importance de l'animation de la communauté, en particulier du rôle du directeur et du Conseil. On insiste aussi sur la nécessité de la formation du salésien, jeune et adulte (formation initiale et permanente), pour affronter les difficultés des relations quotidiennes basées sur l'imitation du Christ et pour prendre une place positive dans des communautés soumises aux tensions rappelées ci-dessus. On demande aussi une réflexion sur d'éventuelles formes nouvelles de communautés selon notre charisme.

2. LE THÈME DU CG25.

La communauté salésienne.

Le thème du CG25 centre la réflexion sur la communauté : c'est elle qui reçoit la mission éducative et pastorale. Il veut éva-

¹⁸ ACG 351, p. 32

luer les conditions de vie et d'action susceptibles de favoriser une expérience joyeuse et encourageante de la vocation, une existence qui soit un témoignage et une prophétie, un milieu qui devienne un appel à la vocation, une école de spiritualité, un facteur de communion et d'animation pour tous ceux qui partagent avec nous l'esprit et la mission de Don Bosco.

Il ne s'agit donc pas, comme pourrait le laisser croire une lecture rapide et superficielle de l'énoncé, de nous regarder nous-mêmes sans nous référer aux jeunes et aux laïcs. Examinons donc, d'un point de vue pratique, ce que les derniers Chapitres généraux ont indiqué par rapport à la mission parmi les jeunes et les laïcs.

Notre vie de communauté est le premier don à offrir aux jeunes, le signe évangélique le plus immédiat et spécifique qui précède et accompagne chacune de nos actions pastorales ¹⁹.

L'objectif du CG25 n'est pas tant ce que la communauté et les confrères doivent encore faire pour les jeunes, mais ce qu'ils doivent être et vivre aujourd'hui pour eux et avec eux. Le regard va avant tout vers ce que nous sommes et vivons pour avoir une action plus efficace, au point de vue évangélique, en faveur des destinataires de notre mission.

Il s'agit d'effectuer une évaluation de notre vie communautaire avec *l'esprit et la méthode de discernement évangélique*, pour découvrir les modalités de fraternité salésienne capables de répondre aux exigences de l'imitation du Christ et de la mission telles qu'elles ont été présentées par les derniers documents de l'Eglise et des Chapitres généraux, et telles qu'elles ressortent des interventions éducatives et pastorales que nous avons essayées ces dernières années.

“ Aujourd'hui ”.

Ce mot qui est voulu dans le libellé du thème, souligne que nous savons que nous nous trouvons dans un contexte nouveau

¹⁹ Cf. *Const. 50. 57 ; La vie fraternelle en Communauté, 54*

dont il est indispensable de saisir les risques, les exigences et les possibilités qui le caractérisent.

« Aujourd'hui » contient une référence à la situation actuelle de l'Eglise, engagée dans la nouvelle évangélisation où la vie consacrée a un rôle de témoignage et d'annonce spécifique et irremplaçable.

L'aujourd'hui rappelle la situation du monde, du monde des jeunes surtout, qui a besoin de personnes qui soient des preuves crédibles et significatives d'une nouvelle façon de vivre et de se référer dans des sociétés interethniques, interculturelles, interreligieuses, pluralistes, libres et fragmentées. L'aujourd'hui fait penser à la situation de notre Congrégation et des Provinces situées dans des territoires différents et vivant dans des conditions variées vu leurs tâches et le personnel dont elles disposent.

Devant ces sollicitations nous sentons le besoin d'approfondir les racines de notre vocation, de rénover le dynamisme et la signifiante de notre forme de vie, de rendre la vie religieuse plus claire et plus interpellante dans son action éducative et sa pastorale parmi les jeunes et les pauvres.

J'ai parlé du discernement. Il ne s'agit pas de répéter ni de réécrire la doctrine sur la communauté religieuse, déjà abondante au niveau de la Congrégation ²⁰ et de l'Eglise ²¹.

Les critères théologiques et les inspirations charismatiques seront certainement à rappeler et à reméditer pour ne pas manquer la cible. Le CG25 sera une occasion d'approfondir et d'intérioriser ce que nous dit l'Eglise sur la force de signifiante et d'évangélisation des communautés chrétiennes, dont les communautés consacrées sont un signe, un stimulant et un exemple.

Mais le but principal et final est de trouver des chemins efficaces pour motiver à nouveau les communautés à manifester avec simplicité et clarté leur profil religieux dans les nouvelles situations ; à déterminer les conditions ou les critères essentiels

²⁰ Cf. CGS, 483-555 ; CG21, 33-61

²¹ Cf. *La vie fraternelle en communauté*, 1994, *Vita consecrata*, 1996

qui rendent possible et désirable de vivre dans la joie et de façon humaine notre fraternité que nous avons professée à la suite du Christ.

Ce qui est indiqué n'est donc pas un parcours intellectuel (répéter et réorganiser la doctrine des documents), essentiellement déductif (extraire à partir de la seule doctrine, les conséquences pratiques). Non, nous voulons partir de ce que les confrères et les communautés pensent de leur expérience actuelle, réfléchir sur ce qu'ils se sentent appelés à être et à exprimer dans les différentes situations où ils se trouvent : bref faire une lecture du réel pour en faire ressortir les ressources et les aspects positifs afin de les renforcer et de les approfondir, ainsi que les malaises et les conflits afin de les affronter à la lumière de la Parole, des exigences évangéliques et des richesses de notre charisme.

Le Chapitre voudrait rejoindre immédiatement la vie et suggérer une « pratique » de la communion fraternelle aujourd'hui. On peut relever les efforts qui se réalisent, les chemins expérimentés qui peuvent éclairer et encourager des formes de vie communautaire salésienne selon les exigences et les besoins actuels.

Les principaux points de référence.

Le libellé du thème explicite quatre aspects fondamentaux sur lesquels j'invite à centrer votre attention : **la vie fraternelle, le témoignage évangélique, la présence animatrice parmi les jeunes et la grâce d'unité.**

Ils répondent aux défis que la culture d'aujourd'hui et l'expérience religieuse lancent à notre vie de consacrés. Il ne faut pas les considérer comme juxtaposés, mais comme des dimensions inséparables en même temps que qualifiantes de notre vie religieuse communautaire ²².

²² Cf. *Const.* 3

La fraternité est indispensable pour mûrir comme personnes consacrées, assumer avec joie et stabilité intérieure sa vocation personnelle et reconstruire sans cesse l'unité de la vie : c'est une donnée permanente dans l'histoire de l'Eglise. Aujourd'hui on en sent même le besoin pressant parce que le monde actuel porte à la dispersion et à la fragmentation.

D'autre part, les jeunes ont besoin de *témoins*, de personnes et de milieux qui montrent, par des exemples, les possibilités d'organiser la vie selon l'Évangile dans notre société. Ce témoignage évangélique, qui est à la fois communion entre frères, imitation radicale du Christ et présence active, stimulante et porteuse de vie parmi les jeunes, constitue le premier service éducatif à leur offrir et la première parole d'annonce de l'Évangile. Du point de vue de la vocation, il est évident qu'ils se sentent davantage attirés à entrer dans des milieux communautaires significatifs, qu'à assumer seulement un travail.

Je ne dirai que quelques mots sur chacun des quatre points mentionnés ci-dessus.

La vie fraternelle.

Inspiré par Dieu, Don Bosco voulut intentionnellement créer, et il l'a effectivement fait, une communauté de religieux, au sein d'un vaste mouvement de personnes et de groupes qu'il s'était créé autour de lui. C'étaient ses disciples les plus fidèles et proches, ils avaient une fonction de ferment animateur de l'esprit commun et une tâche d'entraîneurs dans la mission. Pour leur communiquer son style spirituel et sa pratique pédagogique, Don Bosco consacra une grande partie de son temps et de ses forces.

Ce groupe se caractérise par l'*habitation ensemble* comme des frères : vivre dans la même maison, physiquement, c'est-à-dire faire vie commune ; l'*unité d'esprit*, c'est-à-dire en unité de mentalité et de valeurs, en s'édifiant dans la charité manifestée dans une joyeuse affection réciproque capable de créer une fa-

mille ; le *même but*, c'est-à-dire engagé de façon solidaire dans la mission commune ²³.

La vie fraternelle salésienne répond à des résolutions de perfection chrétienne et d'efficacité dans le travail d'éducation, pour répondre à la fois à de profondes aspirations personnelles, comme le désir de rapport authentiques, de partage d'expériences, de communication, d'amitié et d'affection. Par ailleurs, cela prépare et entraîne à la relation éducative que suppose le Système préventif, et au milieu jeune que le même Système se propose de créer.

Les relations interpersonnelles, en effet, se rattachent à la maturité humaine et spirituelle de la personne. Leur qualité, la façon de les engager et de les gérer, révèlent à quel point l'amour, premier commandement chrétien et première force éducatrice, a fait son chemin en nous et à quel point nous avons appris à le manifester ²⁴.

Au CGS déjà les confrères demandaient que, dans la communauté, on cherche à créer une ambiance de plus grande chaleur humaine qui caractérise la vie de famille ; un climat d'amitié fondé sur le respect et l'estime réciproques ²⁵. À partir d'alors a grandi le désir de relations qui dépassent la routine et la formalité, pour les rénover sans cesse dans la rencontre, les approfondir autour de l'Eucharistie et les renouer par la pratique quotidienne de la réconciliation.

Nos communautés sentent aujourd'hui le besoin de souligner les dimensions humaines de la vie fraternelle pour aider la personne à mûrir et la soutenir dans chaque passage de la vie ²⁶.

Il faut donc que les relations ne soient pas seulement en fonction du travail, mais de nature à conduire vers des amitiés dans la vie à la suite du Seigneur et dans la solidarité pour la mission ; et surtout qu'elles s'inspirent de l'oblativité et du

²³ Cf. CGS, 498 ; MB IX, 573

²⁴ Cf. ACG 363, p. 32

²⁵ Cf. CGS, 483

²⁶ Cf CGS, 485-486

don de soi, sans se centrer sur ses fins ou sa personne propres.

La formation permanente doit nous rendre de plus en plus **capables de telles relations**. Il est nécessaire de s'éduquer et d'éduquer chacun à accueillir et à aimer les frères. Le CG24 parle de notre spiritualité relationnelle : d'une spiritualité qui non seulement aime avec une charité intérieure, mais qui, comme Don Bosco l'avait déjà enseigné, sait, par la façon de faire avec les jeunes, établir des rapports adultes conformes à la vocation et aux sensibilités actuelles.

Dans l'expérience fraternelle salésienne il est très important d'apprendre à dépasser de façon positive les tensions que comporte la vie, d'intégrer la liberté et l'autonomie personnelles dans les exigences d'une réelle communion. C'est pourquoi il faut revisiter les motivations surnaturelles qui sont à la base de notre fraternité, entretenir une certaine ascèse, tant chez les individus que dans la communauté ²⁷. Nous sommes en effet à une époque de privatisation et d'individualisme où se manifestent aussi de fortes dépendances affectives et de pensée. Unie à la volonté efficace de communion, la vraie liberté nous permettra d'éduquer les jeunes à ces valeurs.

Avec la capacité de relations, il faut **la communication**. Aujourd'hui on désire que dans les communautés elle ne se limite pas à l'organisation, mais rejoigne l'expérience personnelle ; que l'on échange non seulement des nouvelles du journal ou des données du travail, mais des évaluations, des exigences, des idées qui concernent notre vie dans le Christ et notre façon de comprendre le charisme. C'est ce à quoi tend la révision de vie, l'évaluation de la communauté, l'échange dans la prière, le discernement sur des situations, des projets et des événements.

La communication est nécessaire aussi à cause du pluralisme positif de vues et de dons qu'il y a dans la communauté. Les différentes façons d'associer les confrères justifient l'importance donnée par les Constitutions aux rencontres communautaires.

²⁷ Cf. *La vie fraternelle en communauté*, 23, 25, 28, 37

Réduire la possibilité de dialoguer et d'échanger dans la communauté religieuse conduirait à ne pas développer et à ne pas accompagner les processus de croissance des individus ²⁸.

La communication requiert l'apprentissage, la pratique et l'animation. Un apprentissage spirituel plus que technique. Quand on communique à certains niveaux, il faut surmonter une certaine pudeur qui nous empêche de nous raconter ; il y a aussi à renforcer la confiance en l'autre. L'expérience dit que tous n'ont pas le courage de le faire. Il faut apprendre, prendre le temps de converser, acquérir la capacité d'écouter ²⁹.

Le CG24 a encouragé chaque communauté à favoriser le partage des expériences éducatives et pastorales des confrères, à vivre la journée de la communauté et d'autres rencontres comme des occasions de croissance à travers la communication interpersonnelle ³⁰.

La qualité dans les relations et dans la communication requiert l'humble accueil de la **vocation à la communion** comme un don plus que comme un poids : « Dieu nous appelle à vivre en communauté, en nous confiant des frères à aimer » ³¹. C'est pourquoi chacun doit s'appliquer à bâtir chaque jour la fraternité qui porte à dépasser les tendances individualistes, à accepter la correction fraternelle et à participer avec assiduité à la vie et au travail communs.

La force pour réaliser un tel parcours, nous la trouvons surtout dans la prière communautaire et dans la relation personnelle avec le Christ. La communauté « ne naît pas de la volonté de l'homme, mais est le fruit de la Pâque du Seigneur. [...] Quand elle prie, la communauté salésienne [...] ravive la conscience de sa relation intime et vitale avec Dieu » ³² et de sa communion fraternelle.

²⁸ Cf. ACG 370, p. 11

²⁹ Cf. ACG 363, p. 34-36

³⁰ Cf. CG24, 133

³¹ Const. 50

³² Cf. Const. 85

C'est surtout dans la célébration de l'Eucharistie que la communauté se laisse construire par le Christ comme fraternité apostolique. D'où la grande importance des moments de prière et de la célébration communautaire.

Don Bosco, rappelle l'article 16 des Constitutions, voulait que dans ses milieux, chacun se sente « chez soi » de façon que la maison salésienne devienne une famille. Pareil témoignage suscite chez les jeunes et chez les laïcs le désir de connaître et de suivre la vocation et la mission salésiennes ³³.

Dans un monde divisé et déchiré, dans une société de masse où les personnes sont souvent traitées comme des numéros, le témoignage de fraternité évangélique offert par nos communautés sera toujours plus significatif.

Le CG23 demande en particulier à la communauté salésienne d'être un centre de communion et une force d'animation de la communauté éducatrice et pastorale et de la Famille salésienne ³⁴. Le dynamisme de notre vie communautaire nous rend **aptés à inviter et à associer** beaucoup d'autres personnes dans l'esprit et la mission de Don Bosco.

Comme charismatiques nous sommes appelés à une présence qui soulève des questions, donne des raisons d'espérer, convoque les personnes, suscite la collaboration, active une communion toujours plus féconde pour réaliser ensemble un projet de vie et d'action selon l'Évangile.

Cela exige évidemment que nous améliorions notre façon de travailler ensemble, en sorte qu'elle devienne le lieu où s'opère le passage du *moi* au *nous*, de *mon* travail ou secteur à *notre* mission, de la poursuite de mes objectifs et de mes moyens à la convergence sur l'évangélisation et le bien des jeunes ³⁵.

Les Constitutions et les Règlements établissent des occasions multiples et diverses d'entente, de coordination et de convergence. Les Conseils et les assemblées communautaires tendent

³³ Cf. *Const.* 16

³⁴ Cf. *CG23*, 232 suiv.

³⁵ *ACG* 363, p. 36

à nous donner une lecture commune des situations à la lumière de l'Évangile et de notre vocation, à faire dans la solidarité le projet des grands points de la pastorale ; c'est pourquoi il est si important d'y participer et de leur donner de la qualité.

Aujourd'hui, beaucoup de jeunes et de laïcs désirent « voir » et « participer » à notre vie fraternelle et prendre part avec nous à notre travail. C'est pourquoi nous devons l'organiser de façon qu'il soit possible de prier avec les jeunes, de partager des moments de fraternité et de programmation avec les collaborateurs laïcs et même d'accueillir certains d'entre eux pour faire avec nous une expérience temporaire de vie communautaire.

Tout cela exige de tenir compte de la consistance de nos communautés en nombre et en qualité, comme le demandait le CG24, de façon qu'elles soient en mesure de vivre ce qui est requis et ce qu'on attend d'elles ³⁶.

Le témoignage évangélique.

Le second point de référence inclus dans le libellé concerne la consistance et la manifestation de notre expérience religieuse et spirituelle. La communauté salésienne est appelée à vivre et à se montrer comme consacrée, comme groupe de personnes qui suivent le Christ, attirées puissamment par lui, par sa personne, sa Parole et son mystère agissant dans le monde ; un groupe qui, de tout cela fait une expérience commune, sentie et savourée, témoignée par le dévouement total à la mission pour les jeunes, par la vie fraternelle et l'adoption des comportements évangéliques ³⁷.

L'âme de ce témoignage est la spiritualité, le désir d'organiser la vie selon l'Esprit. La mission en est le fruit mûr et le lieu où elle s'exprime et se développe. Nous le savons par expérience : la seule gratification qui vient du succès ne conduit pas très loin dans l'engagement apostolique. Il faut beaucoup plus!

³⁶ Cf. CG24, 173-174

³⁷ Cf. Const. 3

La mission est avant tout l'œuvre de l'Esprit en nous. Il fait de nous des « signes et porteurs de l'amour de Dieu pour les jeunes, spécialement les plus pauvres »³⁸. Sans l'expérience de l'Esprit, il n'y a pas de mission, ni pour nous ni pour les laïcs. La contemplation de Dieu, qui aime et sauve l'homme, et la volonté d'y participer le font naître et maintiennent notre orientation vers les jeunes et le peuple de Dieu.

La communauté salésienne ne peut donc baser son dynamisme missionnaire et sa force de signification que sur une **intense expérience spirituelle**.

Les CG 23 et 24 ont approfondi les caractéristiques spécifiques de la spiritualité salésienne et promu dans la Congrégation la connaissance et l'estime de ses points cardinaux. Mais il faut en être davantage conscients, élaborer une pédagogie pour avancer dans ce style particulier de sainteté, et dépasser les risques de la superficialité, de l'action pour l'action et de la routine.

Les Constitutions affirment que la sainteté est le don le plus précieux que nous puissions offrir aux jeunes³⁹, le principal apport des salésiens religieux à l'éducation et à la promotion humaine. La sainteté a une valeur temporelle non seulement à cause de ses œuvres de charité au profit des pauvres, mais à cause de l'horizon, du sens et de la dignité qu'elle met dans la convivialité humaine. « Dans un monde tenté par l'athéisme et l'idolâtrie du plaisir, de l'avoir et du pouvoir, notre mode de vie témoigne spécialement devant les jeunes, que Dieu existe et que son amour peut combler une vie »⁴⁰.

Assumée et vécue, la spiritualité est le « secret » pour réaliser ce que les CG 23 et 24 ont proposé. Elle est comme l'âme de la CEP, la moelle des itinéraires de foi à parcourir avec les jeunes, dans un climat d'échange de dons. Pour devenir noyau animateur, il nous est nécessaire de vivre avec conviction notre

³⁸ *Const.* 2

³⁹ *Cf. Const.* 25

⁴⁰ *Const.* 62

spiritualité et de l'exprimer avec joie et simplicité dans la vie communautaire.

Il arrive parfois que l'expérience spirituelle salésienne soit vécue de façon occasionnelle et partielle par la communauté et les confrères, au lieu d'être un critère, une orientation et un projet de vie. Souvent elle se réduit à des « moments » ; ou bien s'assume de façon individuelle, alors que son expression communautaire est falote et sans relief.

L'expérience spirituelle ne peut se passer de l'exercice effectif et assidu de la *prière*. La communauté est appelée à être un lieu et une école de prière. Ce n'est qu'avec l'estime de la prière et l'application personnelle qu'il sera possible aussi de ménager à la communauté des moments à l'abri des préoccupations, et de vivre des moments soignés et calmes de prière communautaire sans hâte ni dispersion.

Enfin, la communauté doit apprendre à vivre la *communication de la foi*, le partage des expériences spirituelles, la mise en commun des motivations de la vocation, la pratique du discernement communautaire, l'échange d'idées sur les projets pastoraux. C'est là que se fait l'échange des dons entre les confrères, l'offrande et l'accueil des richesses de chacun.

Il s'agit essentiellement de parcourir, au sein de nos communautés, d'authentiques chemins de croissance dans l'adhésion de foi à la Parole et à la présence du Christ, de manifester et de communiquer cette foi : c'est la condition pour qu'elles puissent être « signes, milieux et écoles » de la foi.

Le témoignage évangélique donne une place privilégiée aux **conseils évangéliques**. Ils reproduisent la façon de vivre du Christ et la rendent présente dans l'aujourd'hui ; ils annoncent ce qui est définitif en face de ce qui est provisoire ; ils ont un rôle critique et thérapeutique par rapport à la liberté, à la richesse et à l'amour vécus dans la seule logique de la réalisation de soi et non du don ; ils présentent une manière réussie de réaliser pleinement l'existence humaine. Suivre le Christ obéissant, pauvre et chaste, c'est non seulement exprimer son amour per-

sonnel pour Jésus, mais aussi disposer de motifs pédagogiques puissants et proposer un modèle de nouvelle humanité ⁴¹.

On insiste aujourd'hui sur la signification anthropologique des conseils évangéliques. « Le choix de ces conseils, en effet, loin de constituer un appauvrissement de valeurs authentiquement humaines, se présente plutôt comme leur transfiguration. [...] Ainsi, tandis qu'ils cherchent à acquérir la sainteté pour eux-mêmes, ceux qui suivent les conseils évangéliques proposent pour ainsi dire, une "thérapie spirituelle" à l'humanité, puisqu'ils refusent d'idolâtrer la création et rendent visible en quelque manière le Dieu vivant » ⁴². Cela exige de notre part l'effort de les vivre non seulement dans la cohérence et la vérité, mais aussi en profond dialogue avec la culture d'aujourd'hui, de façon qu'apparaisse en toute clarté leur valeur d'humanisation.

Nombreux sont en effet les fléchissements et les ambiguïtés qui s'introduisent inconsciemment dans notre façon de vivre au détriment de son éloquence évangélique.

Les conseils complètent et *qualifient la vie fraternelle et rendent possible le don total de notre être à la mission* ⁴³, en faisant transparaître la gratuité, l'offrande inconditionnelle de la vie, l'amour sans mesure et sans restriction surtout pour les plus pauvres.

Souvent la communauté salésienne n'arrive pas à rendre tout cela visible et compréhensible, si bien que le témoignage ne peut se lire. Il faut trouver des formes expressives d'un tel style évangélique parce que ce ne sont que les options évangéliques et radicales qui rendent nos communautés attrayantes et contagieuses.

⁴¹ Cf. CG24, 152

⁴² *Vita Consecrata*, 87

⁴³ Cf. *Const.* 61

La présence animatrice parmi les jeunes.

Un trait caractéristique de Don Bosco, un point générateur de sa spiritualité fut d'aller vers les jeunes et de se trouver parmi eux, de façon à transformer l'**assistance** en système pédagogique et en expérience spirituelle. « Familiarité avec les jeunes surtout en récréation. [...] Le professeur qu'on ne voit qu'au bureau est professeur et rien de plus : mais, s'il partage la récréation des jeunes, il devient comme un frère »⁴⁴. C'est lui qui déplore et dénonce quelques tendances qui défigurent cette présence : on ne partage pas le vie avec les jeunes si on se préoccupe de ses propres affaires, si on vit loin d'eux, ou si on le fait sans se soucier de leurs personnes, en ne veillant qu'à faire observer le règlement ; si on ne montre pas au jeunes un amour ni un intérêt véritable pour sa personne ...

La première communauté de Valdocco, critère permanent de discernement et de renouvellement pastoral⁴⁵, est une communauté non seulement *pour* les jeunes, mais *avec* les jeunes : elle partage leur vie et s'adapte à leurs besoins. La participation des jeunes détermine les horaires, le style de travail, la façon de prier. Rester avec Don Bosco, c'est vouloir rester parmi les jeunes.

Aujourd'hui, les conditions sont changées. Beaucoup de nos œuvres sont devenues complexes, avec beaucoup d'exigences structurelles. Dans la société actuelle s'établissent beaucoup de relations, mais souvent fugaces et sans profondeur humaine. La relation entre les diverses générations est devenue moins fluide, en raison aussi des styles et des goûts ... Cela renforce en tous, mais surtout chez les jeunes, le désir de communication et de relations personnelles gratuites.

À l'occasion du CG24, les jeunes ont demandé aux SDB d'être davantage présents parmi eux, de partager leur vie, en particulier dans les moments spontanés et informels, de les

⁴⁴ DON BOSCO, *Lettre de Rome*, Appendice des Constitutions, p. 248

⁴⁵ Cf. *Const.* 40

accompagner et de les aider dans leur formation, de créer pour eux des possibilités de participation effective dans le travail d'éducation et d'évangélisation ⁴⁶.

Quelles sont les requêtes que, à ce propos, nous adressent aujourd'hui les jeunes de nos milieux, les jeunes animateurs qui partagent avec nous la mission salésienne, et les laïcs eux-mêmes ?

Ils nous demandent une **présence physique** parmi les jeunes, qui nous porte à « aimer ce qu'aiment les jeunes », à comprendre et à partager les nombreux aspects positifs et valeurs de leur monde ; une **présence d'ami**, gratuite, qui s'intéresse aux personnes, et pas seulement institutionnelle ou orientée surtout sur l'organisation d'activités ; une **présence active**, qui sait faire des propositions, offrir des motivations inspirées de la raison et de la foi, réveiller la créativité et la coresponsabilité des jeunes et, en même temps, accompagner leur marche ; une **présence de témoins**, qui présente dans les faits et dans la vie les valeurs qu'elle annonce. Et cela non seulement comme individus, mais surtout comme communautés.

Cette présence salésienne parmi les jeunes devient une **animation spirituelle**. Le CG23 a invité chaque communauté à être une « école de foi » pour les jeunes et les laïcs ⁴⁷. Car il ne s'agit pas seulement d'engager les laïcs dans les multiples postes du service éducatif et pastoral, mais de les associer dans une aventure spirituelle et de vivre nous-mêmes la spiritualité salésienne avec une d'intensité telle qu'elle suscite en eux un désir de la partager pour bâtir ensemble un milieu éducatif de forte charge spirituelle, un climat de sainteté partagée, comme l'a rappelé le CG24 en rapportant l'exemple de Valdocco ⁴⁸.

Dans la lettre *Experts, témoins et artisans de communion*, j'ai écrit : « Nous ne sommes pas une société de bienfaisance ni un

⁴⁶ Cf. CG24, 284

⁴⁷ Cf. CG23, 217

⁴⁸ Cf. CG24, 104

organisme éducatif avec comme fin ultime certaines réalisations matérielles ou culturelles ; nous sommes des charismatiques. Cela implique de réaliser une présence qui soulève des questions, donne des raisons d'espérer, invite des personnes, suscite la collaboration et active une communion toujours plus féconde, pour réaliser ensemble un projet de vie et d'action selon l'Évangile »⁴⁹. Il est important d'évaluer en quelle mesure cela se réalise dans nos communautés et comment faire pour le réaliser et le rendre possible.

Cette présence devient une **annonce et une prophétie**, la proposition d'une façon différente de vivre selon l'Évangile. Pour être prophétique, la vie consacrée doit être à même de secouer le monde qui s'éloigne de l'Évangile. L'important n'est pas seulement ce qu'elle réalise matériellement, mais ce qu'elle suscite et réveille, ce à quoi elle fait allusion pour soulever des questions. Nous devons nous demander quoi mettre aujourd'hui dans l'éducation et comment qualifier notre présence parmi les jeunes, pour avoir aujourd'hui l'impact de nouveauté dans l'expression de l'amour qu'a eu Don Bosco sur son contexte.

Devant un monde marqué par les pauvretés et l'exclusion surtout des jeunes, notre présence doit être une preuve évidente de solidarité et de gratuité ; devant une culture plurielle, où l'on discrimine souvent le différent, notre présence doit se faire dialogue et partage ; devant une société qui promeut la superficialité et la consommation des choses et de la nature, notre style de vie et de travail doit réaliser la synthèse de la réflexion et de l'action, de l'usage des biens et du respect de la nature. Nous nous demanderons comment notre style de vie et de travail communique ces valeurs à nos jeunes et aux laïcs, ou jusqu'à quel point nous nous laissons entraîner par les critères dominants de la société actuelle.

Notre présence peut ainsi devenir la **proposition d'une vocation**. Aujourd'hui, l'éveil d'une vocation se fait selon la

⁴⁹ Cf. ACG 363, p. 22

logique du « Viens et vois », en offrant une image qui suscite chez les jeunes l'attrait et le désir de partager la mission et la vie. Cela se réalise avant tout par le témoignage de notre joie de vivre la vocation religieuse salésienne, sans peur ni réserve ; avec le souci de développer en chaque jeune la disponibilité à la vocation, c'est-à-dire la disponibilité à considérer la vie comme un don et un service ; et encore avec la capacité de communiquer et de partager la spiritualité salésienne et notre style éducatif, d'offrir des motivations qui animent et encouragent malgré les difficultés et les limites personnelles ou institutionnelles ; en consacrant le meilleur de notre temps et de nos forces à l'attention et à l'accompagnement des personnes pour les aider à discerner et à accueillir le projet de Dieu sur elles.

La grâce d'unité.

Ces dynamismes de notre vie personnelle et communautaire doivent se vivre selon ce que nous appelons la « **grâce d'unité** », c'est-à-dire dans une synthèse qui découle de la charité pastorale. Celle-ci, a affirmé le Pape dans son discours au CG23, « est le fruit de la puissance de l'Esprit-Saint qui garantit l'unité essentielle et vitale entre l'union à Dieu et la consécration au prochain, entre l'intériorité évangélique et l'action apostolique, entre le cœur qui prie et les mains qui travaillent »⁵⁰.

Aujourd'hui notre vie est exposée à diverses tensions, dues aux modèles culturels de vie et à la multiplicité des tâches. Elle risque de se fragmenter, d'opposer la pratique des conseils évangéliques aux modèles de réalisation humaine, de ne pas trouver de lieux ni de moments communautaires pour s'exprimer dans sa totalité et de vider la mission de son contenu évangélique.

Il faut récupérer une synthèse dans notre mentalité et dans notre vie, pour nous aider à vivre les tensions de façon positive. C'est pourquoi il est indispensable de renouveler notre référé-

⁵⁰ CG23, 332

rence et notre relation au Christ Bon Pasteur, pour qu'il devienne le motif inspirateur de notre vie et la clé pour unir la prière, l'étude, le travail éducatif et pastoral, et la vie fraternelle.

Il nous faut aussi considérer une nouvelle fois comment mettre ensemble aujourd'hui l'unité à donner à notre vie entre la primauté de Dieu, la consécration à la mission et la relation fraternelle mûre. Il faut la repenser et la réaliser dans des communautés fraternelles et accueillantes, qui se mettent à la suite du Christ, se sentent envoyées aux jeunes et cherchent à agir selon le cœur de Don Bosco. Elle demande de savoir trouver et mettre en œuvre aujourd'hui de nouveaux équilibres personnels et communautaires entre les divers aspects de notre vie.

La communauté est le lieu où **se développe la vocation de chacun** ; elle aide le confrère à vivre avec joie et transparence sa vocation salésienne ; elle devient le milieu de sa maturation.

Il est important qu'elle soit le lieu ordinaire de la formation continue des confrères ; le CG23 insistait déjà sur cette option, reliée au fait que c'est la qualité de la vie quotidienne vécue au sein de la communauté qui assure à chacun sa croissance continue. L'animation de la communauté par le directeur et la journée de la communauté la favorisent.

La communauté stimule donc la responsabilité personnelle de se développer, mais elle assure aussi les formes d'accompagnement personnel ; car l'animation communautaire ne suffit pas sans l'accompagnement. La reprise de l'entretien avec le directeur, la confession fréquente, la référence à un guide spirituel pour chaque confrère aideront la croissance personnelle au sein de la communauté.

3. QUELQUES CONDITIONS POUR L'ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ SALÉSIENNE AUJOURD'HUI.

Le ministère du directeur.

L'animation de la communauté salésienne est confiée à la coresponsabilité communautaire ; mais le bon fonctionnement de cette coresponsabilité a son point de référence principal dans le directeur. C'est pourquoi la qualité de la direction est ressentie par les Provinces comme un point stratégique pour la vie des communautés dans tous les sens.

Le CG21 nous a offert une hiérarchisation des fonctions et des responsabilités du directeur salésien. Il a mis en première place celle de serviteur de l'unité et de l'identité salésienne. Puis il l'a désigné comme guide pastoral de la mission salésienne et orienteur des tâches d'éducation. Enfin le directeur est le premier responsable de la gestion globale de l'œuvre ⁵¹.

Le manuel du directeur salésien affirme que la première tâche du directeur « est de susciter en chacun la conscience de ce qu'il est ; de faire apparaître les aptitudes et les charismes ; de les aider à tenir en éveil l'esprit de la vie théologique [...] ; en un mot de créer un climat et des conditions qui permettent à chaque salésien, en pleine docilité à la grâce, d'approfondir sa vocation personnelle » ⁵².

Dans cette responsabilité, le directeur est aidé par le Conseil ⁵³ et en particulier par le vicaire ⁵⁴. Ils veillent ensemble à l'animation spirituelle et pastorale et coordonnent l'administration de la communauté et de l'œuvre.

Ces dernières années, l'exercice de ce ministère est devenu toujours plus complexe et plus difficile, avec le risque que des fonctions marginales ne dominent les plus importantes au point de vue religieux et pastoral.

⁵¹ Cf. CG21, 52

⁵² *Le directeur salésien*, Rome 1986 (trad. fr. 1993), n° 105

⁵³ Cf. *Const.* 178

⁵⁴ Cf. *Const.* 183

C'est pourquoi beaucoup de Provinces demandent une réflexion pratique pour indiquer les moyens concrets d'aider les directeurs salésiens à donner la priorité aux rôles fondamentaux de leur ministère.

Je puis affirmer, en qualité de témoin, que dans ces dernières années, à cause de la nouvelle situation de la vie consacrée, de la vie communautaire, de la présence de nombreux laïcs et des conditions du travail d'éducation, s'est fait sentir la nécessité de centrer la fonction du directeur sur trois points : ce qui requiert de la sensibilité, de l'attention et la capacité d'intervenir.

Elle doit **se centrer sur le charisme** pour répondre à l'aujourd'hui de la vie consacrée. Supérieur religieux, le directeur doit être capable d'expliquer, d'éclairer, d'orienter, d'animer la vie consacrée salésienne, d'aider à vivre le sens humain et chrétien de ses engagements et à comprendre ce que veut dire suivre Jésus Christ sur les pas de Don Bosco.

On sent aujourd'hui le besoin d'animateurs charismatiques, qui maintiennent vivaces la conscience et l'enthousiasme de la vocation personnelle chez les confrères et dans les communautés. Cette orientation sur le charisme regarde l'entretien et l'approfondissement de l'esprit salésien et de ses caractéristiques.

Elle doit aussi **se centrer sur la pastorale** : avec son Conseil et sa communauté, le directeur guide toute l'œuvre vers les objectifs d'évangélisation, même les plus qualifiés.

Assumés par des personnes différentes, les tâches et les rôles d'éducation et de gestion, doivent converger, dans leurs objectifs et leur style, vers la formation à la foi de chaque jeune et vers la création d'un milieu où se manifestent immédiatement des valeurs humaines et religieuses.

Il ne faut pas se contenter du minimum. Il faut soigner ceux qui répondent à l'invitation de la foi ou qui présentent des signes de vocation. Tout cela requiert que le directeur enthousiasme, oriente, précise, redimensionne, assure sans cesse les conditions pour que la mission s'accomplisse.

En troisième lieu, elle doit **se centrer sur la vie frater-**

nelle, c'est-à-dire travailler à animer les relations, le dialogue, la coresponsabilité : cette dimension est fortement sentie aujourd'hui. Du point de vue de la vocation, on a vu que les jeunes sont attirés par la fraternité. Ils ne sont guère intéressés à faire partie de communautés qui ne sont que des groupes de travail intense. Cela ne les attire pas. Ils se demandent avec qui et comment ils vivront. La fraternité devient donc déterminante, et l'animation de ses différentes manifestations est confiée aux soins du directeur.

Pour réaliser tout cela, le directeur met en jeu son **charisme sacerdotal**.

Les Constitutions disent que le directeur doit être prêtre ⁵⁵. Cela ne veut pas simplement dire qu'il doit avoir la condition juridique de l'ordination sacerdotale ; mais que le directeur exerce le sacerdoce dans et pour sa communauté religieuse et éducative. Il doit donc lui offrir le don et le ministère de la parole. Il doit faire fructifier le don et le rôle de la sanctification par l'amitié, et l'animation spirituelle jusqu'aux sacrements. Il doit diriger et orienter la communauté vers le Christ en l'unifiant en Lui.

Il n'est pas nécessaire qu'un directeur attende la fin de la semaine pour pouvoir faire le prêtre dans la paroisse. Il doit faire le prêtre dans sa communauté éducatrice. C'est elle, sa paroisse et son Eglise. C'est là qu'il doit offrir la Parole de Dieu sous bien des formes : le conseil, la rencontre, le mot du matin, le mot du soir, l'école et bien d'autres.

Nous ne devons pas détacher le religieux du profane au point de penser qu'il n'y aurait pas de continuité entre notre homélie et notre conversation avec un jeune sur la cour. Lorsque nous attendons un garçon sur le seuil de l'école ou que nous l'orientons d'un mot amical sur la cour, cela peut être pour lui la parole de Dieu parce qu'elle le soulève, le console, lui donne un signe d'estime, le dispose à répondre à la grâce.

⁵⁵ Cf. *Const.* 121

Le prêtre agit *en la personne du Christ*. Le sacerdoce n'est pas une fonction, mais une manière d'être. Il faut dire la même chose du don de la sanctification et de la fonction de diriger.

La formation permanente dans la vie quotidienne.

La signifiante de notre vie communautaire et de notre pastorale n'est garantie ni par la structure ni par l'exercice de l'autorité ; mais avant tout par la présence et l'action de confrères qui vivent avec enthousiasme et compétence les valeurs de la spiritualité, de la pédagogie et de la vocation salésiennes, et savent les transmettre avec clarté et conviction.

C'est pourquoi la formation constante des personnes est aujourd'hui une priorité . Elle suppose une nouvelle mentalité attentive à répondre aux questions et à lancer des défis évangéliques ; elle suppose aussi une intériorisation des valeurs qui nous rende capables de surmonter les résistances et les peurs devant les changements, d'acquérir une connaissance plus profonde et fondée des valeurs et des critères de la pédagogie salésienne, la capacité d'apprendre à partir de la vie ⁵⁶.

La vraie formation, celle qui transforme les personnes et les groupes, naît dans la vie et de la vie de chaque jour. C'est pourquoi la vie en fraternité, le témoignage évangélique et la présence animatrice au milieu des jeunes et des laïcs impliquent d'assumer une forme et un rythme de vie qui favorisent l'animation et pour ainsi dire y prédisposent. Quand cela arrive, la vie quotidienne non seulement n'utilise pas les confrères, mais les aide à se sentir bien et à s'épanouir aux points de vue culturel, psychologique, social et surtout spirituel.

Il est fondamental alors de redonner aux salésiens le sens de la priorité de la formation ; nous sommes appelés à être des animateurs de la croissance des personnes ; c'est pourquoi il est nécessaire que nous développiions nous-mêmes un dynamisme de croissance constate et intégrale.

⁵⁶ Cf. *Const.* 119

4. INVITATION AUX PROVINCES.

Le Chapitre général ne comprend pas seulement l'assemblée des Provinciaux et des délégués qui se tiendra à Rome, mais tout le parcours qui va de sa convocation à son application. Il se réalise pleinement dans la réflexion, l'étude et le travail de toutes les Provinces. Il sera donc un long temps de rénovation de la vie communautaire dans chaque Province. L'assemblée capitulaire sera un partage fraternel des efforts pour préciser les points que l'expérience des divers contextes aura fait apparaître comme fondamentaux et plus capables de susciter de la vie et du dynamisme communautaires dans les situations actuelles.

Que ce temps soit donc pour les Provinces un moment de grâce, dans l'évaluation de notre fidélité à notre vocation religieuse et communautaire, dans la recherche d'une façon plus significative de vivre en communauté en tant que « signe de foi », « école de foi » et « centre de communion », comme nous y a déjà invités le CG23⁶⁷.

Dans cette évaluation il est utile aussi d'écouter les attentes de nos destinataires et de nos collaborateurs : comment ils nous voient et ce qu'ils attendent de nos communautés. Un dialogue avec eux peut nous aider à comprendre ce que Dieu nous demande en ce moment pour pouvoir témoigner des valeurs de l'Évangile par notre vie même, dans un langage accessible aux jeunes surtout.

C'est encore un moment providentiel pour méditer à nouveau ensemble l'abondante doctrine sur la communauté religieuse salésienne que nous avons dans les documents salésiens et ecclésiaux. Cela nous aidera à éclairer et à orienter les options pour vivre en unité les divers aspects de notre vocation dans les contextes complexes de la vie quotidienne.

Dans la réflexion et le travail capitulaires il faut éviter deux écueils : répéter simplement les objectifs et les propositions,

⁶⁷ Cf. CG23, 215-218

ou se décourager devant l'idéal présenté par les Constitutions, comme s'il était irréalisable en pratique aujourd'hui.

C'est pourquoi je vous invite à rechercher les conditions pratiques qui rendent possible l'approche de cet idéal, en sachant que le premier don et le premier service que nous devons offrir aujourd'hui aux jeunes est d'être des disciples du Christ associés dans une forme de vie différente capable de remplir les attentes les plus profondes du cœur humain. Dans ce but il est important de partager les expériences positives qui sont déjà en cours dans les Provinces et d'en lancer de nouvelles.

La préparation du prochain Chapitre général nous obligera, chers confrères, à intensifier deux aspects de notre vie consacrée : la spiritualité et la formation. Deux aspects déterminants pour nous, qui regardent aussi de près nos destinataires.

Pour que tout cela se fasse, je vous demande un souvenir spécial dans la prière communautaire. La rénovation de la vie consacrée est l'œuvre de l'Esprit qui doit revitaliser en chacun et dans nos communautés la charité pastorale et le don de prédilection des jeunes. C'est une grâce que nous devons demander avec foi et confiance, en nous ouvrant à elle par l'effort de réflexion et de partage en communauté et avec les jeunes et les laïcs.

Invoquons Marie, Mère de l'Eglise et Mère de notre Famille, autour de qui Don Bosco voulait bâtir ses communautés comme de vraies familles.

Avec tous mes souhaits pour votre marche capitulaire, je vous salue cordialement et vous bénis.

A handwritten signature in black ink, reading "Juan Sisti". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial "J" that extends downwards and to the left.

2. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES

2.1 MARCHÉ DE LA PRÉPARATION DU 25° CHAPITRE GÉNÉRAL

Juin 2000

En application des articles 150 des Constitutions (C) et 111 des Règlements (R) généraux, le Recteur majeur convoque le 25° Chapitre général. Il en nomme le régulateur (R 112) et en fixe le but principal, le lieu et la date (R 111).

Août – Septembre 2000

La lettre de convocation, le thème du CG25, les axes de la réflexion pour les communautés locales et provinciales et les instructions pour le déroulement des Chapitres provinciaux sont envoyés aux Provinces (n° 372 des ACG).

Le régulateur fait aussi parvenir aux Provinciaux les formulaires pour les procès-verbaux ainsi que les modèles de fiches pour rédiger les apports des Chapitres provinciaux et des confrères : modèles imprimés et disquette pour ordinateurs.

Octobre 2000 – juillet 2001

Dans les Provinces se font les travaux de préparation et ont lieu les Chapitres provinciaux (C 171-172), à une date à fixer en fonction de l'échéance qui suit.

15 juillet 2001

C'est avant cette date que doivent parvenir à Rome les documents suivants :

1. Procès verbaux des Chapitres provinciaux (CP) ;
2. Procès verbaux de l'élection des délégués et de leurs suppléants ;
3. Apports des CP ;
4. Apports individuels des confrères ;

Les propositions qui arriveront après le 15 juillet 2001 ne pourront pas être prises en considération par la commission précapitulaire au cours de ses travaux.

Si des Chapitres provinciaux étudient des thèmes inhérents à la Province et établissent des délibérations nécessitant l'approbation du Recteur majeur avec son Conseil, ils devront aussi, aux termes de l'article 170 des Constitutions, les envoyer à Rome.

Août 2001

Un groupe de travail classe le matériel parvenu.

Entre temps, le Recteur majeur nomme la commission précapitulaire. Celle-ci prépare le dossier qui sera envoyé à tous les participants du CG25 (cf. R 113).

Septembre - octobre 2001

La commission précapitulaire fait son travail.

La commission pour la révision des procès verbaux pour l'élection des délégués provinciaux au Chapitre général est également nommée (cf. R 115).

Novembre 2001

Les schémas de travail préparés par la commission précapitulaire sont imprimés et expédiés aux Provinciaux et aux délégués.

Décembre 2001 - février 2002

Les membres du CG25 étudient, là où ils résident, les documents de travail.

24 février 2002

Ouverture du 25^e Chapitre général.

Conclusion du Chapitre

Le Chapitre général durera probablement deux mois environ. C'est le 20 avril 2002 qu'est prévu le dernier jour du CG25.

2.2 PISTE DE RÉFLEXION

I. ORIENTATIONS POUR LA RÉFLEXION SUR LE THÈME « LA COMMUNAUTÉ SALÉSIENNE AUJOURD'HUI »

L'orientation fondamentale du thème

Dans sa lettre de convocation du CG25, le Recteur majeur a présenté l'ordonnance et le contenu principal du thème du Chapitre. Il a aussi donné un coup d'œil sur les défis lancés par les circonstances actuelles et a indiqué quelques préoccupations apparues dans la consultation des Provinces.

Le prochain CG25 est une excellente occasion d'approfondir et de rénover la vie et le témoignage de la communauté salésienne. Les Constitutions et les Chapitres généraux précédents ont défini le profil et les caractéristiques de la communauté religieuse salésienne ; il s'agit à présent d'en évaluer la réalisation et de prévoir les étapes à suivre pour progresser dans la direction proposée.

Dans le style du discernement

Il est suggéré d'organiser la réflexion selon la *méthode du discernement communautaire*, indiquée à l'article 66 des Constitutions.

Chaque confrère se laisse interpeller par la réalité qu'il vit, en se mettant dans une disposition fondamentale de foi et d'écoute, pour découvrir dans la vie de chaque jour les indications et les pas que Dieu invite à faire sur la route du renouveau personnel et communautaire.

Dans un dialogue fraternel et patient, et un vif sentiment de coresponsabilité, la communauté partage la réflexion de tous

et définit les nouvelles possibilités et exigences de vie pour devenir plus significative en tant que communauté religieuse salésienne parmi les jeunes.

Dans ce discernement, il est nécessaire avant tout de se purifier le cœur, de s'ouvrir à la prière et de se disposer à l'écoute de la vie et au dialogue avec les autres.

Il faut aussi une bonne connaissance de la réalité et de quelques expériences significatives de vie communautaire. Et dans ce sens, solliciter et recueillir la voix des confrères, des jeunes, des laïcs collaborateurs et des membres de la Famille salésienne qui interagissent avec nous : leur demander comment ils voient et perçoivent notre vie communautaire, ce qu'ils attendent de nous comme communauté salésienne, quels aspects ils estiment que nous devons améliorer dans notre façon de vivre, d'être présents parmi eux ou de travailler. Pour faciliter cette écoute, chaque communauté pourrait organiser l'une ou l'autre activité adaptée, ou un dialogue fraternel avec plusieurs d'entre eux, ou une enquête, ou autre chose ...

Mais il est surtout nécessaire d'interpréter tous ces faits et ces attentes à la lumière de l'Évangile, des orientations de l'Église et de la Congrégation (Constitutions, Chapitres, lettres du Recteur majeur etc.) pour y voir un « appel » que Dieu nous adresse aujourd'hui.

Cette lecture positive de foi suscite la réponse personnelle et communautaire, capable de reconnaître les voies concrètes et les stratégies d'action qui conviennent.

Les phases du parcours

Comme l'a présenté le Recteur majeur dans la lettre, le thème du Chapitre se réfère à *trois aspects principaux* complémentaires entre eux : la vie fraternelle, le témoignage évangélique et la présence animatrice parmi les jeunes. Sur chacun d'eux est demandée aux Provinces leur réflexion.

En étroite relation avec eux, il y a d'autres facteurs particulièrement importants dans l'animation de la communauté salésienne : le rôle du directeur et du Conseil, la formation permanente, la constitution de la communauté et les critères d'emplacement des œuvres ou des activités, et d'autres facteurs éventuels.

Plus loin se trouvent quelques spécifications de ces différents aspects à approfondir et l'indication des documents de la Congrégation et de l'Eglise qui peuvent éclairer et guider la réflexion des Provinces et des communautés locales. Le commentaire du thème fait par le Recteur majeur dans sa lettre de convocation constitue aussi un document important à approfondir personnellement et en communauté au cours du discernement.

Le parcours suggéré prévoit *trois phases successives pour chacun des aspects du thème capitulaire*. Il est proposé de commencer en partageant non tellement les problèmes, mais surtout la vision d'avenir, ce que nous désirons vivre dans notre vie communautaire ou, en d'autres termes, ce que Dieu nous appelle à vivre à travers les divers signes que nous pouvons percevoir dans la réalité. Cette vision positive doit faciliter la communion et nous encourager vers l'avenir.

Voici dans le concret les trois phases :

– Décrire brièvement, de façon réaliste et encourageante, *comment nous désirons que soit aujourd'hui la vie des communautés salésiennes* pour répondre à ce que Dieu nous demande à travers les défis des situations que nous vivons, les attentes des confrères, des jeunes et des laïcs, à la lumière des orientations de la Congrégation et de l'Eglise.

– À la lumière de cette vision concrète de la communauté salésienne que l'on veut vivre, on regarde la *situation concrète de nos communautés*, en soulignant ce qui est po-

sitif et ce qui a besoin de s'améliorer ; à ce sujet il sera très intéressant de partager et d'approfondir quelques expériences et actions communautaires positives qui se vivent dans la Province ou dans d'autres familles religieuses.

– Enfin on cherche quelques *lignes d'action*, les processus à renforcer ou les aspects problématiques à corriger ou à dépasser.

Ce parcours doit se réaliser avant tout par chaque communauté locale, en pensant à son renouveau. Sur la base des apports envoyés par les diverses communautés, le Chapitre provincial effectuera le même parcours et présentera son propre apport au Chapitre général.

La « piste de réflexion » qui suit présente des questions, en référence aux divers aspects, pour faciliter le parcours qui vient d'être indiqué.

PISTE DE RÉFLEXION

1. La vie fraternelle

1.1 Vu les orientations de la Congrégation, les défis qui apparaissent, ce qu'attendent les confrères, les laïcs et les jeunes, et les considérant à la lumière de la nature de notre vocation, quelles sont les caractéristiques concrètes (les dispositions, les qualités, les parcours, les comportements ...) que Dieu demande de nos communautés aujourd'hui ?

1.2 Etant donné les caractéristiques que vous avez relevées et le point où vous vous trouvez en ce moment, quels sont les principaux aspects positifs et ceux qui sont à améliorer dans vos communautés ?

1.3 Quelles devraient être, à votre avis, les lignes d'action les plus significatives pour obtenir le résultat désiré ?

2. Le témoignage évangélique

2.1 Vu les orientations de la Congrégation, les défis qui apparaissent, ce qu'attendent les confrères, les laïcs et les jeunes, et les considérant à la lumière de la nature de notre vocation, quelles sont les caractéristiques concrètes (les dispositions, les qualités, les parcours, les comportements ...) que Dieu demande de nos communautés aujourd'hui ?

2.2 Etant donné les caractéristiques que vous avez relevées et le point où vous vous trouvez en ce moment, quels sont les principaux aspects positifs et ceux qui sont à améliorer dans vos communautés ?

2.3 Quelles devraient être, à votre avis, les lignes d'action les plus significatives pour obtenir le résultat désiré ?

3. La présence animatrice parmi les jeunes

3.1 Vu les orientations de la Congrégation, les défis qui apparaissent, ce qu'attendent les confrères, les laïcs et les jeunes, et les considérant à la lumière de la nature de notre vocation, quelles sont les caractéristiques concrètes (les dispositions, les qualités, les parcours, les comportements ...) que Dieu demande de nos communautés aujourd'hui ?

3.2 Etant donné les caractéristiques que vous avez relevées et le point où vous vous trouvez en ce moment, quels sont les principaux aspects positifs et ceux qui sont à améliorer dans vos communautés ?

3.3 Quelles devraient être, à votre avis, les lignes d'action les plus significatives pour obtenir le résultat désiré ?

4. Animation de la communauté Service du directeur

4.1 Vu les orientations de la Congrégation, ce qu'attendent les confrères, les laïcs et les jeunes, et le style de vie communautaire que vous désirez, quelles sont les caractéristiques concrètes (les dispositions, les qualités, les comportements ...) que Dieu demande de la personne et de la fonction du directeur comme guide et animateur de la communauté salésienne ?

4.2 Etant donné les caractéristiques que vous avez relevées et le point où vous vous trouvez en ce moment, quels sont les principaux aspects positifs et ceux qui sont à améliorer dans vos communautés ?

4.3 Quelles devraient être, à votre avis, les lignes d'action les plus significatives pour obtenir le résultat désiré ?

5. Animation de la communauté

(formation permanente, constitution des communautés et autres points)

5.1 Vu les orientations de la Congrégation, les défis qui apparaissent, ce qu'attendent les confrères, les laïcs et les jeunes, et le style de vie que vous désirez, quelles sont les caractéristiques concrètes (les dispositions, les qualités, les comportements ...) que Dieu demande de vos communautés dans les divers aspects de l'animation de la communauté ?

5.2 Etant donné les caractéristiques que vous avez relevées et le point où vous vous trouvez en ce moment, quels sont les principaux aspects positifs et ceux qui sont à améliorer dans vos communautés ?

5.3 Quelles devraient être, à votre avis, les lignes d'action les plus significatives pour obtenir le résultat désiré ?

Éléments pour éclairer la réflexion

Pour chaque aspect du thème capitulaire voici quelques spécifications, suggérées souvent par les Provinces mêmes dans la consultation qui a précédé le choix du thème. Nous indiquons aussi quelques orientations doctrinales développés ces dernières années par l'Eglise et la Congrégation. Ce matériel peut servir à aider et à guider l'évaluation et la réflexion de la part des communautés, et des Chapitres provinciaux.

En accord avec les exigences et les problèmes les plus importants dictés par l'expérience, chaque Province s'étendra sur les aspects qui répondent le plus à ses besoins et au chemin qu'elle est en train de faire.

1. Communauté : la vie fraternelle

a) *La vie communautaire et l'épanouissement de chacun comme personne et comme salésien*

- Qualité humaine et salésienne des relations personnelles et communautaires, selon le style familial ;
- Sentiment d'appartenir à la communauté ;
- Capacité de gérer les conflits de façon positive ;
- Capacité de pardon et de correction fraternelle ;
- Rythme de vie et de travail des confrères et de la communauté qui permet d'entretenir la qualité de la vocation.

Pour la réflexion :

Const. 51-52 ; Règl. 42-43 ;

Chapitres généraux : CGS, 483 (requêtes des confrères), 485-487 (valeurs humaines de la communauté) ;

Documents de l'Eglise : « La vie fraternelle en communauté » : 23-28, 35, 37, 54-57.

b) *La communication et le partage de la vie, de la foi et des projets apostoliques*

- Qualité de l'information dans la communauté ;
- Profondeur du dialogue et du partage ;
- Capacité de faire des projets ensemble.

Pour la réflexion :

Règl. 4 ;

Chapitres généraux : CGS, 488 ; CG24, 42, 47, 119 ;

Actes du Conseil : « Experts, témoins et artisans de communion » : ACG 363, p. 31-36 ;

Documents de l'Eglise : « La vie fraternelle en communauté » : 29-34.

c) *Le témoignage et la signification de la vie communautaire salésienne*

- Image de communauté qui s'offre aux jeunes et aux laïcs qui partagent avec nous la mission ;

- La collaboration et la solidarité communautaires que nous vivons et promouvons.

Pour la réflexion :

Const. 16, 57 ;

Chapitres généraux : CG24, 91-93, 153 ;

Documents de l'Eglise : « La vie fraternelle en communauté » : 54-57.

d) *Capacité de susciter la communion dans la CEP, dans la Famille salésienne, sur le territoire et avec l'Eglise locale*

- Tâche d'animation de la communauté salésienne dans la CEP ;
- Responsabilité d'animer et de promouvoir la Famille salésienne ;
- Présence dans l'Eglise locale et collaboration cordiale et généreuse avec elle.

Pour la réflexion :

Chapitres généraux : CG23, 218, 232-237 ;

CG24, 39-41 ; 44-46 ; 48-51 ; 159, 162, 236.

e) *Attention aux éléments centraux de l'expérience vocationnelle salésienne dans certaines situations particulières :*

- Communautés vieilles ;
- Communautés où les SDB ne peuvent plus être de vrais noyaux animateurs de la CEP ;
- Communautés petites ou dispersées ou avec trop de fronts de travail ;
- Communautés sans coadjuteurs (l'originalité de la communauté salésienne et la relation en son sein entre le salésien coadjuteur et le salésien prêtre) ;
- Nouvelles formes de vie communautaire.

Pour la réflexion :

Chapitres généraux : CG24, 154, 173-174 ;

Actes du Conseil général : ACG 365, p. 39-43

2. Communauté : le témoignage évangélique

a) *Expérience spirituelle de la communauté*

- Témoins de Dieu et engagement partagé de sanctification ;
- Expérience et connaissance communautaires de la spiritualité salésienne ;
- Soins de la qualité et du rythme systématique de la prière personnelle et communautaire ;
- Qualité de la communication spirituelle dans la communauté.

Pour la réflexion :

Chapitres généraux : CGS, 523, 525, 534-536 ;
 CG21, 42, 44-45, 237 ;
 CG23, 215-217 ;
 CG24, 205, 239-241 ;

Actes du Conseil général : ACG 363, p. 24-29 ;

Documents de l'Église : « La vie fraternelle en communauté » : 12, 13, 15, 20 ;
 « La vie consacrée » : 92-93.

b) *Témoignage de notre pratique des conseils évangéliques aux yeux des jeunes et des laïcs*

- Un style d'autorité et d'obéissance évangéliquement significatif et prophétique dans la culture actuelle ;
- Signification de la façon de vivre la pauvreté évangélique ;
- Valeur éducative et rayonnante de notre chasteté religieuse.

Pour la réflexion :

Const. 60-63 ;

Chapitres généraux : CG24, 151-153 ;

Actes du Conseil général : ACG 365, p. 34-39 ;

ACG 366 (chasteté) ;

ACG 367 (pauvreté) ;

Documents de l'Église : « La Vie consacrée » : 84 et suivants.

c) *La « grâce d'unité »*

- Éléments qui aident à surmonter le morcellement entre la prière, le travail, l'étude, la fraternité et l'intériorité ;
- Comment s'aider à vivre l'intégration des diverses dimensions de notre vie : consécration, communion et mission ;
- Relation renouvelée avec le Christ Pasteur pour ne pas vider la mission de son contenu évangélique.

Pour la réflexion :

Const. 3, 21 ;

Chapitres généraux : CGS, 127 ; CG23, 332 ; CG24, 205 ;

Actes du Conseil général : ACG 330, p. 28-33 ;

ACG 354, p. 39-42 ;

ACG 365, p. 28-34 ;

Documents de l'Eglise : « La vie fraternelle en communauté » : 12-20.

d) *La communauté comme lieu d'approfondissement et d'épanouissement de la vocation*

- La communauté comme milieu qui aide les confrères à vivre avec joie et clarté leur vocation salésienne ;
- Être coresponsable dans la communauté de la fidélité des confrères à leur vocation ;
- L'accompagnement personnel dans la communauté.

Pour la réflexion :

Const.52, 119 ;

Documents de l'Eglise : « La Vie consacrée » : 64 ; 69-70.

3. Communauté : la présence animatrice parmi les jeunes

a) *Communautés ouvertes et accueillantes*

- Disponibilité à partager la vie personnelle et communautaire avec les jeunes.
- Style de vie communautaire qui permette à tous les SDB d'être proches des jeunes et des laïcs ;

Pour la réflexion :

Const. 39 ;

Chapitres généraux : CGS, 507 ; CG23, 225-230 ; CG24, 284 ;

Actes du Conseil général : ACG 363, p. 16-18.

b) *Une présence animatrice*

- Dispositions et exigences pour vivre une présence animatrice parmi les jeunes selon le style du Système préventif de Don Bosco ;
- Passion de l'éducation et de l'évangélisation ;
- Communauté, école de foi : milieu « contagieux » de spiritualité salésienne.

Pour la réflexion :

Chapitres généraux : CG24, 159, 237 ;

Actes du Conseil général : ACG 363, p. 24-29 ; 37-41.

c) *Communauté ouverte aux défis du monde des jeunes*

- La communauté salésienne en face des situations de pauvreté, d'injustice et de globalisation non solidaire ;
- La communauté salésienne dans les contextes pluriethniques et plurireligieux.

Pour la réflexion :

Actes du Conseil général : ACG 365, p. 34-39.

d) *Une présence qui devient proposition d'une vocation*

- Capacité de proposer et d'animer des itinéraires de vocations pour les jeunes ;
- Disponibilité à les accompagner.

Pour la réflexion :

Chapitres généraux : CG23, 155, 247-253 ; CG24, 252-253 ;

Actes du Conseil général : ACG 364, p. 42-56 ;

Documents de d'Eglise : « La vie fraternelle en communauté » : 57.

4. Animation de la communauté

a) *Le directeur*

- Éléments qui peuvent l'aider à donner une priorité effective à l'animation de la communauté salésienne ;
- et à l'accompagnement de chaque confrère pour vivre avec un « cœur oratorien » ;
- Éléments de formation permanente offerts au directeur dans la communauté et la Province ;
- Le partage avec le Conseil de la responsabilité de l'animation.

Pour la réflexion :

Const. 55, 178 ;

Chapitres généraux : CG21, 49-57 ; CG24, 172 ;

Actes du Conseil général : ACG 306, (L'animation du directeur salésien) ;

ACG 365, p. 45-47.

Conclusions de la dernière visite d'ensemble dans les différentes Régions.

b) *Éléments et exigences pour garantir dans la vie quotidienne de la communauté un dynamisme et un processus de formation permanente*

- Éléments pour la formation à la nouvelle forme de vie communautaire salésienne ;
- La journée de la communauté.

Pour la réflexion :

Chapitres généraux : CG23, 222, 247-253 ; CG24, 248, 252-253 ;

Actes du Conseil général : ACG 363, p. 41-43 ;

Conclusions de la dernière visite d'ensemble dans les différentes Régions.

c) *Constitution des communautés en rapport avec les œuvres*

- Conditions minima pour rendre possible une vie fraternelle de transparence évangélique et de présence animatrice ;

- Emplacement des œuvres pour qu'elles n'étouffent pas une vie communautaire de qualité.

Pour la réflexion :

Chapitres généraux : CG24, 173-174 ; 236-238 ;

Conclusions sur le thème « La communauté noyau animateur » de la dernière visite d'ensemble.

II. ORIENTATIONS ET DOCUMENTS POUR L'ÉVALUATION DES STRUCTURES DU GOUVERNEMENT CENTRAL

Le mandat du CG24

Le 24^e Chapitre général a approuvé l'orientation pratique suivante :

Le CG24 demande qu'au cours des six prochaines années, le Recteur majeur avec son Conseil fasse une étude soignée – même avec l'aide d'experts – sur le fonctionnement du Conseil général (dans sa structure de conseillers de secteurs et de régions), et prenne des mesures opportunes pour une organisation plus efficace, avec des organes d'étude et des bureaux de travail renforcés, et une programmation bien élaborée.

Le Recteur majeur et son Conseil étudieront aussi la manière de faire une évaluation plus profonde des structures du gouvernement central, en y associant les Chapitres provinciaux en vue du CG25 (n° 191).

Sens de l'évaluation

Le CG24 a demandé une évaluation du gouvernement central, tant pour son fonctionnement que pour l'organisation de ses structures.

Il a confié le premier point au Recteur majeur avec son Conseil au cours du sexennat, par des études et des expériences (voir plus loin le bref résumé des étapes réalisées par le Conseil général). Pour le deuxième point, il a demandé au Recteur majeur avec son Conseil d'étudier la manière de faire une évaluation des structures du gouvernement central qui associerait les Conseils provinciaux en vue du CG25.

En ce moment il ne s'agit pas de faire une étude globale sur les structures du gouvernement de la Congrégation, mais bien d'affronter les aspects de l'organisation du gouvernement central qui, selon l'expérience des Provinces, demandent, pour le moment, un changement pour mieux répondre aux exigences actuelles de la mission.

Il faut donc centrer la consultation :

- sur l'évaluation de l'incidence et de l'utilité des actions du gouvernement central dans les Provinces (première question) ;
- sur les *attentes d'animation et de gouvernement* qu'elles sentent avec le plus d'urgence de la part des organismes centraux, selon les principes qui inspirent la nature, l'organisation et les possibilités réelles (deuxième question).

Il reste toujours aux Conseils provinciaux la possibilité de donner d'autres *suggestions et propositions* en vue d'améliorer les structures du gouvernement central de la Congrégation (troisième question).

Dans toute cette réflexion, il faut procéder dans une mentalité de Congrégation, c'est-à-dire que, même si elle se fait à partir de sa propre expérience et situation, il faut s'efforcer de s'ouvrir aux besoins et aux attentes de l'ensemble de la Congrégation.

Questions posées à la réflexion des Provinces pour l'évaluation des structures du gouvernement central

1. **Evaluation** de la retombée dans la Province du service d'animation du gouvernement central :

Compte tenu de l'expérience de ces dernières années, quelle est l'incidence et l'utilité des interventions du Recteur majeur et des conseillers généraux dans la Province, tant des conseillers de secteurs que des conseillers régionaux.

2. **Attentes** des Provinces par rapport aux structures du gouvernement central :

2.1 Qu'attend la Province d'un *secteur* (dicastère) ?

2.2 *Quels* sont les *secteurs* qui doivent certainement être sous la responsabilité directe d'un conseiller général, pour pouvoir mieux répondre aux exigences d'unité et d'organisation de la mission salésienne aujourd'hui ?

2.3 Qu'attend la Province du *conseiller régional* ?

2.4 Qu'attend la Province de la *visite extraordinaire* ?

3. **Autres suggestions** éventuelles pour la structure du gouvernement central de la Congrégation.

Éléments pour éclairer la réflexion

1. Quelques principes permanents confirmés par les derniers Chapitres généraux

- ***Le principe de l'unité et de la communion***

Un point constamment présent dans les structures de gouvernement est celui de l'*unité autour du supérieur*, considéré toujours comme le centre d'unité et l'animateur de la communion dans la communauté, à tous les niveaux.

Le CGS souligne que cela fait partie du charisme, dans le texte suivant : « Les structures et l'organisation que Don Bosco a données à sa Congrégation et surtout la forte unité qu'il a voulue pour elle n'étaient pas de simples produits des courants centralisateurs de l'époque. C'était une exigence intrinsèque. Elles émanaient du mode très concret auquel Don Bosco avait recouru pour mettre sa Congrégation sur pied » (CGS, 718).

La « relation d'unité », qui avait comme terme vital de référence la personne de Don Bosco, se réfère après sa mort au Recteur majeur, successeur de Don Bosco (Cf. CGS, 719). Tout cela est bien exprimé à l'article 122 des Constitutions. Pour nous salésiens, l'autorité personnelle du supérieur n'est donc pas un simple fait de droit canonique, mais une exigence fondée sur le charisme de la Congrégation.

• ***Un style de famille dans l'exercice d'une vraie autorité***

Le Chapitre général spécial a souligné une autre caractéristique de notre esprit salésien, tant dans l'exercice de l'autorité que dans l'obéissance : un *style familial*, qui se rattache à la préoccupation d'une structure bien organisée et unie autour du supérieur (cf. CGS, 714).

Ce style familial, précisément, fait que, dans la pratique de la Congrégation, les structures de gouvernement permettent toujours une certaine souplesse, qui laisse au supérieur la possibilité d'écouter les confrères et les collaborateurs, de dialoguer avec eux, de les associer dans des tâches et des projets, et d'en exploiter les dons et les capacités, pour les rendre pleinement participants de la mission commune. C'est dans cette ligne aussi que peuvent se lire les articles des Constitutions qui se réfèrent à la participation et à la coresponsabilité (cf. Const. 123).

Ce style peut se voir aussi dans le fait que, tout en précisant les tâches principales des responsables du gouvernement (en référence aussi avec les exigences du Code de droit canonique), il reste toujours au supérieur un certain pouvoir discrétion-

naire (plus évident dans les premiers textes des Constitutions) qui lui permet de confier à ses collaborateurs immédiats dans le gouvernement des tâches spécifiques qu'il estime nécessaires ou utiles pour la mission de la Société.

• *Structures et mission de la Société*

La première indication donnée par le CGS quand il a abordé le thème des structures regarde le lien entre les structures et la mission de la Société, à ses divers niveaux. « Les structures de gouvernement ont pour seule fonction d'aider une société donnée à atteindre des buts déterminés » (CGS, 713). « Nos structures ont concrètement pour but de soutenir la vie et l'activité de la Congrégation » (CGS, 706).

En obéissance à ce principe, on voit comment dans les structures du gouvernement central – concrètement dans le Conseil général – à côté du supérieur, qui est le centre d'unité, sont présents des collaborateurs dont les rôles se rapportent aux dimensions qui sont considérées comme fondamentales dans la vie et la mission de la Congrégation.

Un des points qui qualifient certainement le CGS et les 21^e et 22^e Chapitres qui ont suivi fut de mieux définir – également en vue du texte des Constitutions – les *secteurs* qui semblaient *prioritaires pour l'animation*, en rapport justement avec la vie et la mission de la Société, auxquels correspondent les secteurs dans le Conseil général. Dans les Constitutions approuvées par le CG22, ce sont :

- la formation du personnel (novices et confrères) ;
- la pastorale des jeunes (étendue à toute la pastorale salésienne) ;
- la Famille salésienne ;
- la communication sociale ;
- les missions ;
- l'économat.

Reste évidemment la fonction du vicaire qui « est le premier collaborateur du Recteur majeur dans le gouvernement de la Société [...]. C'est à lui qu'est confié le soin de la vie et de la discipline religieuses » (Const. 134).

• *La décentralisation et la subsidiarité*

Une ligne que nous pouvons considérer comme « constante » dans les structures de la Congrégation – même si c'est avec des accentuations différentes dans les périodes suivantes de son développement – est la responsabilité donnée aux structures et aux autorités locales ou intermédiaires. C'est ce que soulignent aujourd'hui les principes de la « *subsidiarité* » et de la « *décentralisation* », que le Concile Vatican II et, pour nous, le Chapitre général spécial, ont relancés sous une forme renouvelée, à côté de l'indispensable principe de l'unité. Nous lisons dans les documents du CGS : « La décentralisation pourvoit à la nécessaire distribution des pouvoirs. Elle permet de résoudre les problèmes plus facilement et plus vite, d'être plus efficace et de mieux valoriser les personnes. La réalisation concrète de la décentralisation est plus évidente dans les structures aux niveaux régional, provincial et local, lieux naturels de l'expression des pouvoirs décentralisés » CGS, 720).

Le 19^e Chapitre général et ensuite le CGS – dans la perspective d'une réalisation plus concrète de la décentralisation, mais sans perdre l'indispensable valeur de l'unité – ont introduit le profil du *conseiller régional*. Son rôle répond exactement, d'une part à la nécessité de suivre les mouvements de la base – dans l'autonomie des activités des Provinces ou des Régions – pour les porter au centre, et de l'autre de faire entendre à la base (Provinces ou groupes de Provinces) les exigences de l'unité dans le charisme et dans la mission qui viennent du centre. À ce point de vue, le Régional a typiquement un rôle de « liaison » et de « coordination » ; de liaison « verticale » (présenter au Conseil général les situations et les besoins des Provinces et

vice versa, et entretenir le dialogue constant : cf. CGS, 724), et de liaison « horizontale », en encourageant les rencontres, les échanges de vues, les réflexions etc. sur les matières d'intérêt commun.

2. Etapes réalisées par le Conseil ces dernières années et points qu'il considère comme acquis et à maintenir pour le moment.

En réponse au mandat reçu, le Recteur majeur avec son Conseil *a examiné et étudié la délibération du CG24* de diverses façons :

- En élaborant la programmation commune du sexennat et un vade-mecum du Conseil général où il a rassemblé et organisé les rôles et les fonctions de chaque conseiller ; ces éléments ont facilité un fonctionnement plus coordonné et unitaire.
- En étudiant les aspects historiques et les motivations qui ont conduit aux structures actuelles.
- En évaluant le fonctionnement du gouvernement actuel par :
 - L'interpellation d'experts (*Coopers & Lybrand*) qui ont examiné les structures actuelles et les problèmes qu'elles présentent par rapport à l'accomplissement de la mission de la Congrégation ;
 - La consultation d'autres congrégations et ordres religieux sur leurs structures et leur expérience ;
 - L'étude par un groupe de confrères de la maison générale de l'organisation et du fonctionnement de la direction générale ;
 - Les suggestions d'un groupe de Provinciaux convoqués par le Recteur majeur.

À partir de ces études et de l'expérience de ces dernières années, le Conseil a signalé quelques aspects qu'il estime *impor-*

tant de réaffirmer et de maintenir pour le moment :

- La nature du Conseil général qui assiste le Recteur majeur et collabore avec lui à la fonction de gouvernement et d'animation de la Congrégation ;
- L'organisation du Conseil en conseillers de secteur et en conseillers régionaux est estimée positive pour l'animation et le gouvernement de la Congrégation ;
- La résidence des conseillers régionaux à Rome est nécessaire pour assurer l'unité d'orientation et d'action ;
- Il est recommandable que les visites extraordinaires soient faites par un membre du Conseil ;
- Les secteurs (dicastères) peuvent se répartir autrement, et devront peut-être le faire ;
- Certains domaines de la mission peuvent se confier à des secrétaires centraux (cf. Règl. 108).

Il a également signalé quelques ***zones de difficultés***, comme par exemple :

- Un nombre excessif de conseillers peut alourdir la dynamique du gouvernement central ;
- La multiplication et la complexité croissante des secteurs à animer, ainsi que l'existence de réalités qui intéressent en même temps plusieurs dicastères ;
- La communication entre le centre et les Provinces : disproportion entre les propositions faites et le rythme d'assimilation et de mise en œuvre ; difficulté d'accompagner les processus ; coordination des activités des secteurs dans les Provinces ... ;
- L'harmonisation des deux rôles du Régional : la visite extraordinaire des Provinces et l'accompagnement et l'animation des processus et de la coordination dans la Région.

LES CONTRIBUTIONS À ENVOYER AU RÉGULATEUR

Doivent parvenir au régulateur du Chapitre général trois blocs de contributions :

- Les *réponses* aux questions *sur le thème principal* du Chapitre : « La communauté salésienne aujourd'hui », selon les différentes parties signalée dans la piste de réflexion ;
- Quelques *expériences significatives de vie communautaire salésienne*, notamment dans certaines situations particulières, comme par exemple, les communautés vieilles, les communautés ayant beaucoup de fronts de travail, les petites communautés etc., en montrant comment se vivent les points fondamentaux de notre vie religieuse salésienne, les difficultés rencontrées et comment elles ont été affrontées, et l'enrichissement qui en est résulté tant pour les personnes que pour la mission.
- Les *réponses* aux différentes questions *sur l'évaluation des structures de gouvernement*.

Pour faciliter ces réponses, le régulateur enverra en temps voulu aux Provinces par *E-mail*, des fiches appropriées avec des indications précises.

2.3. LES CHAPITRES PROVINCIAUX

SUGGESTIONS POUR LA PRÉPARATION ET LE DÉROULEMENT DU CHAPITRE PROVINCIAL

2.3.1. Tâches du Chapitre provincial

« Le Chapitre provincial, dit l'article 170 des Constitutions, est l'assemblée fraternelle dans laquelle les communautés locales raffermissent le sens de leur appartenance à la communauté provinciale dans une attention commune à ses problèmes généraux. C'est aussi l'assemblée représentative des confrères et des communautés locales ».

Les tâches du Chapitre provincial sont indiquées à l'article 170 des Constitutions et à l'article 169 des Règlements généraux.

Il faut tenir compte de la distinction pratique qui existe entre un Chapitre provincial convoqué « *en vue de préparer le Chapitre général* » et le Chapitre dit « *intermédiaire* » (convoqué entre deux Chapitres généraux).

Dans le cas présent, le Chapitre provincial est convoqué expressément et en priorité pour préparer le CG25.

C'est pour quoi :

1. *Il étudiera en premier lieu et principalement le thème du CG25 : « **La communauté salésienne aujourd'hui** ».* Il répondra en outre aux questions sur l'évaluation des structures de gouvernement (cf. n^o 2.2, piste de réflexion, II^e partie, dans ces ACG).
2. *Il élira le délégué (ou les délégués) au Chapitre général et leurs suppléants (C 171, 5).*

Ces tâches prioritaires une fois accomplies, le Chapitre pourra, aux termes de C 171, 1-2, *traiter d'autres sujets concernant plus directement la Province* et jugés particulièrement importants.

2.3.2. La préparation du Chapitre provincial

Au reçu de la lettre de convocation du CG25 envoyée par le Recteur majeur, il convient que le Provincial convoque **une réunion du Conseil provincial** :

- pour approfondir la nature et les objectifs du CG25, et pour mettre au clair le sens et les buts du CP qui le prépare ;
- pour prendre connaissance de la piste de réflexion sur le thème assigné au CG25, et pour étudier les normes qui régissent la préparation et le déroulement du CP et voir comment les appliquer ;
- pour étudier les motivations et les moyens les plus aptes à intéresser les confrères et les communautés ;
- pour nommer le *régulateur du CP* (R 168) et inviter au CP d'éventuels experts et observateurs (ib.).

Le Provincial avec son Conseil fera bien de nommer une *commission préparatoire* pour aider le régulateur dans la préparation du CP.

La commission préparatoire provinciale n'est pas prescrite par les Règlements généraux. Elle s'est toutefois révélée utile dans beaucoup de Provinces pour la préparation des CP. Sa constitution relève du provincial avec son Conseil.

La convocation du CP doit se faire par une lettre du Provincial qui encouragera les confrères à réfléchir sur le thème et à participer aux travaux du CP. Dans cette lettre il notifiera les points suivants :

- Le nom du régulateur du CP ;
- Les membres d'une éventuelle commission préparatoire ;
- La date d'ouverture du CP et le lieu où il se tiendra ; plusieurs sessions peuvent s'envisager ;

- Comment se réuniront les communautés qui n'atteignent pas le nombre des six confrères, en vue de l'élection du délégué au CP et de son suppléant (cf. R 163).

Après l'élection des délégués des communautés locales, le provincial, dans une seconde lettre :

- Communiquera aux confrères le nom des élus,
- Et présentera la liste des confrères profès perpétuels éligibles au CP en qualité de délégués des confrères de la Province (cf. R 165, 1-2).

2.3.3. Le régulateur du CP :

- Etablira et communiquera aux communautés les échéances des élections :
 - des délégués des communautés et de leurs suppléants ;
 - des délégués des confrères (repris sur la liste provinciale) ;
 - des éventuels nouveaux suppléants des communautés au cas où un suppléant d'une communauté aurait été élu dans la liste provinciale ;
- Enverra aux communautés les normes pour l'élection des délégués des communautés locales et les formulaires pour les procès-verbaux ; il communiquera aussi les modalités fixées pour l'élection des délégués des confrères de la Province.

2.3.4. L'éventuelle commission préparatoire provinciale aura pour tâche d'étudier, de proposer au provincial et de promouvoir les initiatives qu'elle jugera utiles pour :

- a) Sensibiliser les confrères aux perspectives capitulaires (conférences, journées d'étude, rencontres de groupes ou de communautés etc.) ;

- b) Aider les confrères à se disposer spirituellement aux travaux et aux consignes proposées par le Chapitre (récollections, journées de prières, célébrations etc.) ;
- c) Rendre clair le thème du Chapitre et aider les confrères à l'étudier : il serait utile de remettre à tous les confrères un exemplaire de la piste de réflexion qui se trouve dans le présent numéro des ACG (cf. 2.2, p. 38-59).

La commission préparatoire fera bien d'intéresser aussi au thème du CG25 les membres de la Famille salésienne et les amis de nos oeuvres (FMA, VDB, Coopérateurs, ADB, élèves plus mûrs, religieux, membres qualifiés du clergé, parmi lesquels nos évêques et les prélats, etc.), et de leur demander de collaborer sous les formes et dans la mesure que permettent nos normes et les circonstances locales.

En outre, le régulateur, avec la commission préparatoire :

- Enverra des fiches, sur le modèle fourni par le régulateur du CG25, pour recueillir les apports et les réflexions des confrères et/ou des communautés ;
- Fixera l'échéance pour l'envoi des fiches au régulateur du CP ;
- étudiera les apports et les propositions envoyées par les confrères de manière à préparer un matériel utile pour la réflexion et les décisions du CP.

2.3.5. Déroulement du Chapitre provincial

On veillera à ce que le Chapitre provincial se déroule dans un climat de fraternité, de réflexion et de prière, à la recherche de la volonté de Dieu pour répondre toujours mieux aux attentes de l'Eglise et des jeunes d'aujourd'hui. Une bonne préparation de la liturgie (contenus, modalités, documents) constituera un bon appoint.

Pour la bonne marche des travaux, chaque Chapitre provincial se donnera un bref *règlement* qui prévoira des normes pour le déroulement des travaux, les modalités des discussions et pour l'organisation des capitulaires en groupes de travail ou commissions. Ce règlement tiendra compte des normes établies par les Constitutions et les Règlements généraux (cf. C 153 pour les modalités des élections, R 161, 164, 169) ainsi que d'éventuelles dispositions du directoire provincial.

Pour *communiquer* au CG25 les propositions et les apports, on s'en tiendra scrupuleusement aux indications données par le régulateur du CG25.

Notons en particulier que les propositions et les apports devront être écrits sur les fiches ad hoc, et indiquer le point précis de la piste de réflexion auquel elles se réfèrent.

Les propositions du CP mentionneront les votes obtenus.

2.3.6. Participation des communautés et des confrères

Pour conclure, il est bon d'énumérer quelques tâches des communautés et des confrères pris individuellement.

2.3.7. Les communautés

- Accompagnent de leur prière quotidienne tout le travail capitulaire.
- Elisent leur délégué au CP et son suppléant. Elles rédigent le procès-verbal de l'élection suivant le formulaire envoyé par le régulateur.
- Reçoivent et examinent, si possible en réunion, les suggestions et le matériel que le régulateur leur fait parvenir pour les sensibiliser au thème du CG25.
- Etudient le thème du CP en vue du CG25, et envoient leurs apports et leurs propositions.

2.3.8. Chaque confrère en particulier

- Donne son vote pour l'élection du délégué de sa communauté et pour l'élection du suppléant.
- Participe à l'élection des délégués des confrères de la Province.
- Etudie personnellement le thème à l'aide des documents et en participant aux échanges d'idées qui ont lieu dans la communauté.
- Envoie ses propositions et ses considérations personnelles au CP et collabore à la discussion et à la formulation des propositions et des apports de sa communauté.
- Peut envoyer des propositions et des apports personnels directement au régulateur du CG25.
- Suit, par l'information et la prière, la préparation, le déroulement et les conclusions du CP de sa Province.

2.4. NORMES POUR LES ÉLECTIONS

2.4.0. Introduction : légitimité et validité des actes

Le Chapitre provincial (CP) est un acte communautaire dont la valeur et la portée dépassent la communauté provinciale et l'époque où il se déroule.

En effet, le Chapitre provincial élit les délégués pour le Chapitre et élabore des propositions pour ce même CG, De plus, le Chapitre provincial peut prendre des décisions qui, après approbation du Recteur majeur avec son Conseil (cf. C 170), auront force de loi pour tous les confrères de la Province, même pour ceux qui n'auront pas pris une part directe aux décisions.

Voilà pourquoi son déroulement est réglé par des normes qui garantissent la légitimité et la validité de ses actes. Ces normes sont codifiées dans le droit universel et dans notre droit propre (Constitutions et Règlements généraux), d'où le CP tire son autorité.

Le respect des normes de légitimité et de validité, ainsi que la précision dans la rédaction des actes officiels, assurent la clarté et la rapidité des travaux ultérieurs et évitent les retards, les recours, les explications et les régularisations de vices de procédure (sanatio).

Pour aider le Provincial et le régulateur du CP, voici une série de normes et d'indications juridiques.

Elles se rapportent à :

- *L'érection canonique des maisons ;*
- *Les nominations ;*
- *Le calcul du nombre des confrères de la Province et les diverses listes à préparer ;*
- *Les procès-verbaux des élections des délégués et de leurs suppléants ;*
- *Les cas particuliers ;*
- *Des indications formelles.*

2.4.1. Erection canonique des maisons

L'érection canonique de la maison est indispensable (cf. can. 608 ; 665, § 1) pour que les confrères puissent se réunir en une assemblée qui ait la faculté juridique d'élire valablement le délégué au CP et pour que celui qui préside cette assemblée (le directeur : C 186) puisse participer de droit au même CP (C 173, 5).

Le document d'érection doit se trouver dans les archives de la maison.

Pour les maisons qui existaient avant 1926 en tant que communautés indépendantes (et non « filiales »), il suffit que l'existence antérieure à cette date soit connue avec certitude. Toutes les communautés existant à l'époque furent érigées canoniquement sans documents séparés. Semblable érection eut lieu en 1930 pour les maisons de Pologne.

Il faut donc :

- a) vérifier à temps l'érection canonique de chaque maison ou communauté ;
- b) faire à temps, avant l'élection des délégués, les démarches nécessaires pour l'érection canonique des maisons ou des communautés qui ne sont pas encore érigées.

Pour ériger canoniquement une maison, le Provincial doit avoir assuré la présence d'au moins trois confrères (can. 115, § 2) ; il doit en outre avoir obtenu le consentement de son Conseil ainsi que celui de l'évêque diocésain ou de ses assimilés, (can. 609 § 1) ; il doit en avoir fait la demande formelle au Recteur majeur et avoir reçu le décret d'érection canonique du Recteur majeur en personne (can. 132 § 1,2).

- c) Que le Provincial dresse la liste officielle, claire et explicite des groupes de confrères qui appartiennent à des « présences » qui (pour des motifs divers) ne sont pas encore érigées canoniquement ou qui appar-

tiennent à des maisons érigées canoniquement, mais dont le nombre de confrères est inférieur à six : l'article 163 des Règlements généraux donne les normes à suivre pour ces regroupements de confrères.

En ce qui concerne les « présences » *non érigées canoniquement*, le Provincial veillera à envoyer le groupe de confrères dans une maison déjà érigée canoniquement où ces confrères réunis à ceux de la maison pourront remplir leurs obligations et exercer leurs droits d'électeurs. Le « responsable » (incaricato) d'une « présence » n'est pas membre de droit du CP.

Pour les maisons *érigées canoniquement* mais avec un nombre de confrères inférieur à six, on appliquera les normes fixées à l'article 163 des Règlements : si la chose est possible, le Provincial réunira ces maisons de façon à atteindre le chiffre de six confrères ou moins. Le directeur le plus ancien en profession présidera l'assemblée. Les confrères ainsi rassemblés éliront leur délégué au CP et son suppléant. Si les circonstances ne permettent pas de réunir des communautés de moins de six profès, le Provincial réunira la communauté de moins de six profès à une communauté plus importante (de six profès ou plus) et les deux communautés éliront ensemble, avec droits égaux actifs et passifs, le délégué au CP et son suppléant. Tout directeur de maison érigée canoniquement est membre de droit du CP, même si sa communauté ne compte pas six profès.

2.4.2. Les nominations

Il faut vérifier si les nominations de ceux qui, de droit, prennent part au CP sont en règle et ne sont pas arrivées à échéance. Cette vérification est particulièrement importante dans les régions où le CP se tiendra à l'époque des changements de personnel et des nouvelles obédiences.

La nomination est en règle quand :

- a) Elle a été faite conformément aux Constitutions ;

- b) Le titulaire de cette nomination a pris possession de sa charge et observé les normes de l'installation.
- c) Elle n'est pas arrivée à échéance.

En date du 23.6.1978, le Conseil supérieur a pris les décisions suivantes concernant l'entrée en charge et la sortie de charge :

- La nomination des confrères aux diverses charges tant locales que provinciales entre en vigueur au moment de la prise de possession de la charge avec l'installation ;
- Ces confrères demeurent en charge jusqu'à la prise de possession de cette charge par leurs successeurs ; cette succession ne doit pas se différer au-delà d'un trimestre après l'échéance du mandat.

Tout ce qui est dit ci-dessus s'applique, selon les cas :

- aux Provinciaux et aux supérieurs de quasi-Provinces ou de circonscriptions spéciales (cf. C 162 et 168) ;
- aux membres des Conseils provinciaux (cf. C 167) ;
- aux supérieurs de chaque Délégation provinciale (cf. C 159) ;
- aux directeurs (cf. C 177) ;
- aux maîtres des novices (cf. C 112).

Pour le vicaire local, étant donné qu'il peut, au jugement du Provincial, remplacer le directeur gravement empêché (cf. C 173, 5), il faut qu'il existe un document formel de sa nomination de vicaire. La lettre d'obédience adressée au confrère suffit. Il faut, en plus, qu'il existe un document prouvant que le Provincial a reconnu l'empêchement grave du directeur et a approuvé la participation du vicaire au CP.

2.4.3. Calcul du nombre des confrères et listes à préparer

Le calcul du nombre de confrères qui appartient à la Province (ou à la quasi-Province) en vue du CP, est **très important**. Il sert à déterminer :

- a) le nombre des délégués de la Province (ou de la quasi-Province) qui participent au CP (cf. C 173, 7 ; R 161-166) ;
- b) le nombre de délégués que la Province (ou la quasi-Province) enverra au Chapitre général (cf. C 151, 8 ; R 114-115. 118).

Pour les *Circonscriptions à statut spécial*, la composition du Chapitre provincial ainsi que le nombre de délégués au Chapitre général sont fixés dans le décret d'érection de la circonscription.

Il faudra donc préparer une liste générale des confrères de la Province aux fins du CP.

Il faudra en outre préparer d'autres listes utiles au bon déroulement du CP, à savoir :

- La liste de ceux qui participent « de droit » au CP ;
- La liste des confrères avec « voix active » ;
- La liste des confrères avec « voix passive ».

Voici les normes à respecter pour établir chacune de ces listes.

2.4.4. 1. *Liste générale des confrères appartenant à la Province (ou quasi-Province) en vue du CP.*

On notera que cette liste de confrères appartenant à la Province « *en vue du CP* » ne coïncide pas avec la liste demandée chaque année pour les statistiques, car cette dernière comprend aussi les confrères en situation « irrégulière ».

Sont à considérer comme *appartenant à la Province (ou quasi-Province) en vue du CP* :

- A) Les confrères qui ont émis dans la Province (ou quasi-Province) la première profession et qui y résident au moment du calcul (C 160) ;

- B) Les confrères qui proviennent d'une autre Province (ou quasi-Province) à la suite d'un *transfert définitif* et qui actuellement résident dans la Province au moment du calcul (cf. R 151) ;

Le transfert définitif est décidé par le Recteur majeur (cf. R 151). Sont à considérer comme « définitivement » transférés :

- Les confrères qui sont assignés à une nouvelle Province ou quasi-Province lors de son érection (cf. ACS n^o 284, p. 75, 3.2) ;
- Les missionnaires qui rentrent définitivement au pays et qui sont désignés par le Recteur majeur pour la Province qui, à son avis, est la plus appropriée à leur situation ;
- Tous ceux pour qui le Recteur majeur (ou son vicaire) a émis un décret de transfert définitif.

- C) Les confrères qui, au moment du calcul, résident dans la Province (ou quasi-Province), bien qu'en provenance d'une autre Province (ou quasi-Province) à la suite d'un *transfert temporaire*, aux termes de l'article 151 des Règlements ;

Le transfert temporaire a lieu :

- soit par un mandat d'obédience (par exemple quand un confrère reçoit l'obédience pour aller exercer une charge – directeur, maître des novices, professeur etc. – dans une autre Province pour tout le temps que dure le mandat ;
- soit par un accord entre les deux Provinciaux, quand un confrère est envoyé dans une autre Province pour y apporter son aide (cf. R 151).

Les confrères transférés même temporairement ne sont comptés et ne votent que dans la Province où ils travaillent actuellement.

- D) Les confrères qui appartiennent à la Province à l'un des titres repris ci-dessus [A) + B) + C)], mais sont « temporairement absents pour des motifs légitimes ».

Suivant l'article 166 des Règlements généraux, sont à considérer comme « légitimement absents », et par consé-

quent à reprendre dans les calculs, les confrères suivants :
a. Les confrères de la Province (ou quasi-Province) qui, au moment du calcul, résident provisoirement dans une maison salésienne d'une autre Province (ou quasi-Province) par mandat exprès du Provincial de leur Province d'appartenance, pour des motifs spécifiques *d'étude, de maladie ou de mandat de travail reçu de leur Provincial* ;

Les confrères dont il est question ici – temporairement absents pour motifs d'étude, de maladie, de mandat de travail donné par leur Provincial – ne sont pas « transférés », même pas de façon temporaire, à une autre Province. Par conséquent :

– Ils votent dans la maison où ils résident (hors de leur propre Province) pour l'élection du délégué de la communauté ;

– Mais ils entrent dans la liste provinciale de leur Province d'appartenance pour l'élection du délégué des confrères de la Province.

Il faut noter que le travail imposé par le Provincial propre, dont il est question ici, doit effectivement être un travail fait pour sa Province d'origine. Ce n'est évidemment pas le cas d'un confrère qui réside et exerce un travail dans une maison interprovinciale : par exemple dans une communauté de formation ou centre d'études interprovincial, le personnel de formation, les enseignants (pas les étudiants) appartiennent, avec toutes les conséquences, à la Province du territoire où est située la maison, et sont à compter dans cette seule Province (il s'agit ici d'un « transfert temporaire » qui durera tant que dure la charge).

b. Les confrères qui ont reçu de leur Provincial la permission d'être « *absentes a domo* » (cf. can. 665 § 1) ou qui ont reçu du Recteur majeur (ou du Siège apostolique) l'indult d'« *exclaustration* » (cf. can. 686). Les confrères « *exclaustrés* » (can. 686) ou « *absentes a domo* » (can. 665), dont la permission d'absence n'est pas arrivée à échéance, sont des religieux salésiens et sont donc repris sur la liste générale. Toutefois :

– Selon le droit commun (can. 687), les *exclaustrés* sont privés du droit de voix active et passive ;

– Les « absentes a domo » peuvent être privés du droit de voix active et passive, au jugement du Provincial (notamment s'il s'agit d'absence permise pour motif de vocation), au moment où la permission est accordée ; voir à ce propos la lettre du vicaire du Recteur majeur en date du 20-01-1985.

2.4.5. Pour plus de précision voici les catégories de confrères qui, tout en continuant d'appartenir à leur Province (ou quasi-Province), *ne doivent pas intervenir dans le calcul en vue du CP* (et ne doivent donc pas être repris dans la liste générale dont il est question plus haut) :

A) Les confrères qui ont introduit une demande formelle de dispense du célibat sacerdotal ou diaconal ; ou qui ont introduit une demande formelle de sécularisation, de dispense des vœux perpétuels ou temporaires ;

Selon la pratique en usage, les confrères qui ont introduit une demande formelle de quitter la Congrégation n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul en vue du CP. Cela reste vrai même si la démarche n'a pas encore abouti.

B) Les confrères qui se trouvent *illégitimement* hors communauté *pour quelque motif que ce soit* (= *confrères en situation « irrégulière »*).

2.4.6. Il est bon de **se rappeler la règle** donnée par le Recteur majeur à l'occasion du CGS et qui reste toujours valide :

Les passages d'une Province à une autre qui ont eu lieu sans les formalités prescrites ou pour lesquelles manquent des faits ou des interventions claires pouvant être documentées, sont à considérer comme définitifs (avec pour conséquence la perte de tous les effets de l'appartenance

précédente), pour autant que se soient écoulés *dix années consécutives* de résidence dans la nouvelle Province.

- 2.4.7.** La « liste générale » des confrères de la Province est celle à partir de laquelle est calculé tant le nombre des délégués provinciaux au CP (un pour vingt-cinq confrères ou fraction de vingt-cinq : R 165, 3), que celui des délégués au CG (un si le total des confrères est inférieur à 250, deux s'il l'atteint ou le dépasse : R 114).

Dès qu'elle aura été dressée, une copie de cette liste générale sera envoyée au régulateur du CG25, selon les normes données par ce dernier. Celui-ci a la charge de vérifier pour chaque Province (ou quasi-Province) si le calcul a été bien fait, de manière à établir la validité de l'élection des délégués au CG.

2.4.8. 2. Liste des participants « de droit » au CP

C'est une liste que le Provincial (ou le régulateur du CP) communiquera aux confrères pour qu'ils sachent quels sont les membres « de droit » du CP, en vue des élections au niveau de la Province.

D'après l'article 173 des Constitutions, les membres de droit du CP sont les suivants :

- Le Provincial (ou le supérieur de la quasi-Province), qui préside le CP ;
- Les conseillers provinciaux ;
- Les délégués des différentes Délégations provinciales ;
- Le régulateur du CP ;
- Les directeurs des maisons érigées canoniquement, même si le nombre des confrères est inférieur à six ;
- Le maître des novices.

Selon ce qui a été dit plus haut, la composition du Chapitre des *Circonscriptions à statut spécial* est fixée par son décret d'érection.

2.4.9. 3. *Listes des confrères ayant « voix active » (les électeurs).*

Deux niveaux sont à distinguer :

3.1 *Liste pour l'élection des délégués dans chaque communauté.*

Elle est dressée dans chaque communauté et comprend tous les confrères profès perpétuels et temporaires qui résident dans la communauté, y compris ceux d'autres Provinces (ou quasi-Provinces) qui s'y trouvent temporairement pour motifs d'études, de maladie ou de charges reçues de leur Provincial d'origine (cf. R 165, 2).

3.2 *Liste provinciale pour l'élection des délégués de la Province au CP.*

Cette liste, importante pour l'élection au niveau provincial, reprend tous les confrères, profès perpétuels et temporaires, qui se trouvent sur la liste « générale » des confrères de la Province, à l'exception de ceux qui sont privés de voix active et passive.

Sont privés de voix active et passive, même s'ils sont repris dans la liste générale des confrères de la Province :

- a. Les confrères qui ont reçu l'indult de l'exclaustration, selon le canon 687 ;
- b. Les confrères qui ont eu la permission de l'« absentia a domo » et qui, dans l'acte de la concession de cette permission, ont renoncé à leur voix active et passive.

La renonciation à la voix active et passive pour les « absentes a domo » doit résulter du document par lequel le Provincial, avec le consentement de son Conseil, accorde la permission de s'absenter. Voir la lettre du vicaire du Recteur majeur du 20-01-1985.

2.4.10. 4. *Listes des confrères ayant voix passive (les éligibles).*

Ils peuvent être élus délégués de la communauté, ou délégués de la Province pour le CP, ou délégués pour le CG25. Ces listes sont donc de trois sortes :

4.1 *Liste des confrères éligibles au CP comme « délégués de la communauté ».*

Elle reprend tous les *profès perpétuels de la communauté* (y compris ceux d'une autre Province qui y résident même pour simple raison d'études ou de maladie),

- excepté ceux qui sont déjà membres de droit du CP (voir la *liste 2*)
- et ceux qui sont privés de voix active et passive.

2.4.11. 4.2 *Liste des confrères éligibles au CP comme « délégués de la Province ».*

Elle comporte tous les *profès perpétuels de la « liste générale » provinciale (liste 1)*, excepté :

- ceux qui sont déjà membres de droit du CP (*liste 2*),
- les délégués déjà élus valablement dans les communautés,
- les confrères privés de voix active et passive (exclaustrés et « absentes a domo » qui ont renoncé à leur voix active et passive).

2.4.12. 4.3 Pour l'élection du/des « délégué/s de la Province au Chapitre général », au sein du CP, sont éligibles *tous les profès perpétuels de la « liste générale » provinciale (liste 1)*, excepté :

- le Provincial, qui est membre de droit du CG ;
- les Recteurs majeurs émérites, résidant dans la Province. Eux aussi sont membres de droit du CG ;
- les confrères privés de voix active et passive.

2.4.13. Procès-verbaux des élections

– Les modalités pour le vote et le dépouillement des bulletins de vote dans les communautés locales figurent dans les articles 161-163 des Règlements généraux (cf. aussi C 153).

Les procès-verbaux des élections des délégués des communautés locales et de leurs suppléants doivent être rédigés sur les formulaires spéciaux, puis être examinés par la commission provinciale nommée dans ce but.

Cette commission provinciale pour la révision des procès-verbaux des élections des délégués des communautés sera nommée par le Provincial, en accord avec le régulateur du CP.

– Les modalités pour le vote et le dépouillement des bulletins de vote concernant les délégués de la Province figurent à l'article 165 des Règlements.

Les procès-verbaux de l'élection des délégués des confrères de la Province doivent mentionner :

- la date du scrutin,
- les noms des scrutateurs,
- l'exécution des modalités requises par les Règlements,
- les résultats.

Les procès-verbaux, rédigés sur des formulaires spéciaux, doivent être validés par la signature du président du scrutin et des scrutateurs.

– Le procès-verbal de l'élection des délégués au CG25 et de leurs suppléants doit être rédigé exclusivement sur les formulaires voulus et conformément aux instructions qu'ils portent.

Ce procès-verbal doit être expédié à temps au régulateur du CG25, qui le transmettra à la commission juridique nommée par le Recteur majeur pour la révision prescrite (cf. R 115).

2.4.14. Cas particuliers

– Même s'ils se sont retirés de leur charge et résident dans la Province, les évêques salésiens n'ont ni voix active ni passive, et au cas où ils sont invités au CP, ils ne participent pas au vote. La même règle s'applique aux évêques réinsérés dans les communautés salésiennes (cf. AAS 1986, p. 1324).

– Les Recteurs majeurs émérites ont droit de voix active et passive dans la communauté locale dont ils font partie et dans les élections des confrères de la Province ; mais s'ils sont élus en qualité de délégués au CP (par la communauté locale ou par les confrères de la Province), ils auront seulement voix active et non passive au CP, parce qu'ils sont déjà membres de droit au Chapitre général.

2.4.15. Indications sur la forme des listes des confrères

1. *Numéroter* les noms des confrères.
2. *Ranger les noms par ordre alphabétique et les transcrire comme ils se trouvent dans l'annuaire (elenco) général de 2000.*
3. *Ecrire les NOMS DE FAMILLE en majuscules* et le prénom en minuscules.
4. *Préciser par les sigles* voulus si le confrère est prêtre (P), diacre (D), laïc (L), étudiant « clerc » (aspirant au sacerdoce) (S).
5. Si le confrère est profès *temporaire*, le *signaler* par la lettre *t*.
6. S'il participe au CP, indiquer son *titre* de participation :
 - a) de droit,
 - b) délégué de la communauté locale,
 - c) délégué de la communauté provinciale.

2.5 TRAVAUX DE LA COMMISSION TECHNIQUE PRÉPARATOIRE

Le 17 avril 2000, le Recteur majeur, aux termes de l'article 112 des Règlements, a nommé la commission technique préparatoire du XXV^e Chapitre général (CG25) composée des confrères suivants : les Pères Stjepan Bolkovac, Francesco Cereda, James Gallagher, Corrado Pastore, Chrys Saldanha, José Antonio San Martín.

Elle est présidée par le Père Antonio Doménech, déjà nommé régulateur du CG25 le 13 avril 2000.

La commission technique s'est réunie à Rome du 19 au 21 mai 2000 et, au cours de plusieurs séances, a étudié et élaboré les points suivants :

1. Mise au point de la marche à suivre pour la préparation du CG25, à partir de la date initiale établie par le Conseil général.
2. Piste de réflexion sur le thème du CG25 destinée à faciliter le travail des Chapitres provinciaux et des confrères.
3. Piste de réflexion pour l'évaluation des structures du gouvernement central, selon la délibération du CG24, n^o 119.
4. Des suggestions pour la préparation et de déroulement des Chapitres provinciaux.
5. Des normes juridiques utiles pour les Chapitres provinciaux.

Les points mis sur pied par la commission technique ont été transmis par le régulateur au Recteur majeur et constituent une partie du présent numéro 372 des Actes du Conseil général.

4. ACTIVITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL

4.1 Chronique du Recteur majeur

Une fois rentré à Rome après son voyage au Venezuela pour prêcher la retraite spirituelle (cf. ACG 371, n° 4.1, p. 69), le **24 mars** le Recteur majeur, en compagnie du P. Giancarlo Manieri, directeur du Bollettino Salesiano, se rend à l'Université de Sociologie de Rome afin de présider la conférence de presse où il présente son récent livre-interview *I Guardiani dei sogni con il dito sul mouse*. [Les gardiens des rêves, le doigt sur la souris]. Sont présents une centaine d'étudiants.

Interviennent M. Michele Sorice, professeur de sociologie de la communication ; M. Aldo Fontanarosa, journaliste du quotidien *La Repubblica* et professeur de théorie et techniques du langage ; M. Alberto Marinelli, professeur de théorie et techniques des nouveaux médias ; M. Luciano Russi, professeur de sociologie de la communication et M. Carlo Di Cicco, journaliste, rédacteur en chef de l'agence ASCA, interviewer et responsable de la rédaction du texte.

Du 26 mars au 1^{er} avril, à Rome Pisana, le P. Vecchi prêche la retraite spirituelle aux directeurs des deux Province vénitienes.

Du 10 au 19 avril, ont lieu les travaux de la **session intermédiaire du Conseil général**, avec la présence de tous les Conseillers. L'ordre du jour comporte la fixation du thème du 25^e Chapitre général et d'autres procédures, ainsi que la conclusion des réflexions d'évaluation sur les dicastères et les Régions. Cette réflexion porte sur les secteurs de la formation, de la Famille salésienne, des missions et la Région d'Afrique et Madagascar. Sont aussi nommés les Provinciaux de Valence (Espagne) et de Gauhati (Inde). Le 19 avril, le P. Vecchi rencontre les responsables de l'UPS : les P. Cereda, Pellerrey, Malizia et Nanni.

Après avoir célébré la fête de Pâques dans la communauté de la maison générale, le Recteur majeur se rend à **Munich**, le dimanche **30 avril**, pour visiter quelques présences de la Province d'Allemagne du Sud, puis à Leifershofen pour prêcher la retraite aux directeurs des deux Provinces d'Allemagne et de celle d'Autriche : environ 70 confrères.

Rentré à Rome le **5 mai**, il part pour Kinshasa, puis pour Lubumbashi pour visiter la Province d'Afrique centrale.

À son arrivée à **Kinshasa le 6 mai**, le Recteur majeur est accueilli par le Provincial, le P. Camille Swertvagher et d'autres salésiens, et accompagné à la « Cité des jeunes », où il rencontre les confrères, les jeunes et les paroissiens. Il salue Mgr Edouard Kisonga, évêque auxiliaire de Kinshasa récemment consacré.

Entre temps arrivent les autorités civiles : M. Pietro Ballero, ambassadeur d'Italie, M. Paolo Urbano, chargé de la collaboration italienne, M. Ambrogio Cattanea, travaillant à la collaboration et chargé d'affaires dans l'Ordre de Malte.

L'après-midi arrive à la « Cité des jeunes » le cardinal Frédéric Etsou. Entre temps se terminent les tournois des Jeux de la jeunesse, puis le cardinal et le Recteur majeur procèdent à la remise des prix aux équipes victorieuses des tournois de volley, basket et football au milieu des chœurs et des applaudissements bruyants.

Ensuite on se rend à l'église paroissiale, dédiée à Don Bosco, pour la célébration de l'Eucharistie. C'est le cardinal qui la préside. Célébrent avec lui l'évêque auxiliaire, un autre évêque émérite, le Recteur majeur, le Provincial et dix autres prêtres.

Le **7 mai**, le Recteur majeur part

pour **Lubumbashi**. Là il a l'occasion de visiter toutes les présences salésiennes : écoles, collèges, la « Cité des jeunes », les centres d'accueil, le pensionnat universitaire « Home Zanin », la maison de rencontres « Safina », le scolasticat, le noviciat, les paroisses et l'hôpital Don Bosco.

Chaque fois, le P. Vecchi est accompagné pour visiter les locaux de l'œuvre, puis il rencontre les jeunes, les paroissiens et les confrères.

Il visite aussi quelques présences des Filles de Marie Auxiliatrice : la maison provinciale, le noviciat, la maison Laure Vicuña. Partout il est accueilli avec cordialité, affection et vénération.

Quelques moments forts de la visite : la rencontre des confrères au scolasticat de théologie ; la bénédiction de la nouvelle maison de noviciat avec la rencontre des novices et des postnovices ; la visite de la « Cité des jeunes » avec la remise des prix des Jeux salésiens auxquels ont pris part plusieurs milliers de jeunes de la ville et des environs ; la visite rendue à l'archevêque de Lubumbashi, Mgr Floribert Songasonga, puis au gouverneur S. E. Augustin Katumba Mwamke, ancien élève salésien, la rencontre de la Famille salésienne au collège « Imara » et des directeurs à la maison provinciale. Au

cours de sa visite à Lubumbashi, le P. Vecchi a rencontré individuellement chaque groupe de la Famille salésienne : les salésiens au scolasticat, les FMA dans leur maison de noviciat, les Anciens élèves au collège « Imara », les Coopérateurs à « Safina » à l'occasion de la promesse de 28 nouveaux Coopérateurs, les VDB à la maison du docteur Mademoiselle Tortore, à côté de l'hôpital Don Bosco.

Le **15 mai**, le Recteur majeur rentre à **Kinshasa** où il a l'occasion de visiter la maison des FMA dédiée à saint Jean Bosco, et ensuite la « maison d'accueil », avec la paroisse annexe. Dans la « maison d'accueil », il bénit une niche dédiée à N.-D. de Lourdes. Sont présentes plusieurs centaines de personnes qui se sont rassemblées pour l'occasion. Le mardi 16 mai, il rentre à Rome avec une étape à Bruxelles.

Le lendemain, **17 mai**, le Recteur majeur part pour l'Espagne en direction de la Province de Cordoue.

Dans une brève halte à **Las Palmas**, aux Canaries, il reçoit le salut des confrères ; puis se rend à **Tenerife** pour visiter les présences salésiennes d'Orotava, de Cuesta, et le collège des FMA à Santa Cruz. Le Recteur majeur rencontre les salésiens, les FMA,

les Anciens élèves et les Coopérateurs. Il rend visite à l'Alcalde (maire) d'Orotava, M. Isaac Valencia, ancien élève, et à l'évêque, Mgr Felipe García.

Le vendredi **19 mai**, le P. Vecchi se rend à **Cordoue**, d'où, les **20 et 21 mai**, il est accompagné à **Montilla**. Là il célèbre le centenaire de la présence salésienne, le cinquantenaire du couronnement du tableau de Marie Auxiliatrice et la fête annuelle de la Province qui profite, pour se faire, de la visite du Recteur majeur.

Celui-ci rencontre les confrères, quelques FMA, les Anciens élèves et les Coopérateurs. Il visite quelques lieux significatifs de la ville, comme l'église de saint Jean d'Ávila et de saint François Solano. Il rencontre à la mairie l'Alcalde M. Antonio Carpio Quintero qui lui remet les clés de la ville.

Il rentre à Cordoue, puis, dans l'après-midi du 21 mai, rend visite à l'évêque, Mgr Francisco Javier Martínez. Après quoi, à la maison provinciale, il rencontre les Conseils provinciaux de la Famille salésienne : environ 60 personnes.

Le soir, en compagnie du Provincial, le P. Felipe Acosta Rodríguez, le Recteur majeur se rend au collège Saint-François-de-Sales à Cordoue pour célébrer la sainte messe au cours de la neuvaine en l'honneur

de Marie Auxiliatrice dans l'église qui lui est consacrée.

Le matin du lundi **22 mai**, le P. Vecchi est accompagné pour visiter la présence salésienne d'**Úbeda**, où il rencontre les confrères, les jeunes, le corps enseignant et les responsables de la Famille salésienne, et l'après-midi, à **Grenade**, la maison du postnoviciat consacrée à N.-D. des Neiges.

Au dîner, dans la maison du postnoviciat, sont invitées aussi la Provinciale des FMA de Séville, Sr Mary del Carmen Canales Calzadilla, et la directrice de la maison de Grenade, Sr Angorilla Maria del Valle. À la fin du repas, les novices et les postnovices égaient les participants par des chants bien exécutés et intéressants, et même amusants.

L'après-midi, le Recteur majeur rencontre les postnovices et les novices venus, pour l'occasion, du noviciat de Sanlúcar de Séville. Il se rend ensuite au collège « San Juan Bosco ». Il visite l'œuvre puis, comme chaque soir passé ces jours-là dans la Province de Cordoue, il préside l'Eucharistie à l'occasion de la neuvaine en l'honneur de Marie Auxiliatrice.

Le 23 mai, le Recteur majeur quitte Grenade et part pour **Turin** afin de prendre part à la fête de Marie Auxiliatrice. Le **24 mai**, à 8 h 30, il préside l'Eucharistie dans la basilique de Marie Auxiliatrice, puis il va rendre visite aux malades de la maison Don Beltrami. L'après-midi, il rentre à Rome.

Di **1^{er} au 5 juin**, à la Pisana, le Recteur majeur préside le **congrès des Conseils généraux de la Famille salésienne**, qu'il avait convoqués pour cette année jubilaire. Le jeudi 1^{er} juin, il l'introduit en développant le thème : *La Famille salésienne hier et aujourd'hui*. Ensuite il participe à tous les travaux, aux moments de prière et de fraternité et conclut la rencontre par l'intervention de conclusion le lundi 5 juin. Très significative a été la célébration du jubilé avec l'Eucharistie à la basilique de saint Jean de Latran, présidée par le Recteur majeur.

Le **6 juin** commence la session plénière d'été du Conseil général, que préside le Recteur majeur.

Du vendredi 9 juin après-midi au lundi 12 juin, avec un groupe de conseillers, il se rend à l'UPS pour la visite d'ensemble.

4.2 Chronique des conseillers généraux

Le vicaire du Recteur majeur

Au début de février, le P. Luc Van Looy participe à la visite d'ensemble des Provinces d'Italie, au cours de laquelle il prend également part au jubilé de la vie consacrée, le 2 février, place Saint-Pierre.

Les 12 et 13 février, il se rend à Tarente et à Andria, dans la Province Méridionale, pour présenter l'étrenne du Recteur majeur à la Famille salésienne.

Du 20 au 26 février, il prêche la retraite spirituelle aux directeurs de la Circonscription du Piémont et de la Vallée d'Aoste.

Du 12 au 18 mars, il prêche la retraite aux directeurs et aux directrices des Provinces SDB et FMA de Rome et de Sardaigne. Après quoi il se rend en Espagne, dans la Province de Valence, pour prêcher aussi la retraite aux Directeurs.

Du 29 au 31 mars, il réunit un groupe de sept Provinciaux sur le thème des structures de gouvernement dans la Congrégation. Décidée par le Conseil général, cette rencontre fait partie de la préparation du 25^e Chapitre général.

Deux fois au cours de la période, il participe aux journées de forma-

tion pour les jeunes Anciens élèves (GEX) d'Italie.

Du 10 au 19 avril il prend part à la session intermédiaire du Conseil général et, le 15 avril, à la réunion du « Curatorium » de l'UPS.

Le 25, il participe à la journée de la Famille salésienne de Ligurie et de Toscane et en profite pour visiter quelques œuvres de la Province ILT. Il continue ensuite par Turin où, le 27 avril, il préside la profession perpétuelle de plusieurs confrères de la communauté internationale de Gérini à Rome.

Le 30 avril, il participe à la journée de la Famille salésienne de Sardaigne à Arborea, et en profite aussi pour visiter quelques œuvres.

Du 5 au 9 mai il est aux États-Unis, à New Rochelle. Il y a été invité pour deux occasions : la journée des jeunes qui clôture le centenaire de la Province, et la journée du jubilé pour la Famille salésienne au sanctuaire national à Washington. Entre les deux célébrations il peut participer à une journée d'engagement des jeunes à l'école de New Rochelle, et visiter quelques maisons.

Du 12 au 14 mai, il prend part au Conseil de l'Union mondiale des éducateurs catholiques (UMEC) à Barcelone, en Espagne.

Le 24 mai, il préside la célébration de Marie Auxiliatrice à l'UPS et, le 27, au sanctuaire du Divin Amour, celle des jeunes des écoles professionnelles de la Province romaine.

Il passe la soirée du 27 et le 28 mai à Corigliano de Calabre pour célébrer l'anniversaire de l'œuvre. Au cours du voyage il visite aussi la nouvelle œuvre de Lamezia Terme dans la Province Méridionale.

En début juin, il participe au congrès des Conseils généraux des groupes de la Famille salésienne de Rome.

Le conseiller pour la formation.

Le P. Giuseppe Nicolussi, conseiller pour la formation, a consacré la plus grande partie de cette période à réviser la « *Ratio* » et les « *Critères et normes pour le discernement des vocations salésiennes* », et à participer à des visites d'ensemble. Il a pris part à celles des Provinces d'Italie, d'Afrique francophone, et aux deux visites de la région Australie-Asie. Il a suivi en particulier la préparation de la visite d'ensemble de la quasi-Province de l'UPS, qui a eu lieu du 9 au 12 juin, et a étudié le thème spécifique « *La formation des confrères de la quasi-Province dans ses différentes phases* ».

Au cours de la période, le conseiller a encore pris contact avec quelques communautés internationales d'étudiants salésiens situées à Rome. Il a participé à la rencontre des délégués provinciaux d'Italie pour la formation et à quelques moments de la rencontre des formateurs de ces mêmes provinces, qui ont voulu faire une évaluation de l'animation du secteur (Rome 19 et 21 mai).

Parmi les aspects soulignés dans l'examen du secteur de la formation au cours de la session intermédiaire du Conseil général, il faut rappeler : l'évaluation de la consistance des communautés de formation initiale et l'importance de stimuler la collaboration et la coresponsabilité interprovinciales, et d'éviter la fragmentation et la fragilité des milieux de formation qui en résulterait ; la nécessité d'accorder plus d'attention à la pastorale des vocations et à la formation du salésien coadjuteur ; stimuler et suivre la mise en œuvre du plan provincial de qualification des confrères ; la validité et la signification pour la Congrégation des communautés internationales salésiennes de Rome au point de vue de la formation et de la qualification des confrères, et du service qu'elles rendent en particulier à certaines Provinces.

Le conseiller pour la pastorale des jeunes

Aussitôt après la fête de saint Jean Bosco célébrée avec le Recteur majeur à Valdocco (Turin), le P. Antoni Domènech, conseiller pour la pastorale des jeunes, participe à Rome, du 1^{er} au 5 février, à la visite d'ensemble des Provinces d'Italie.

Du 13 au 17, à Abidjan (Côte-d'Ivoire), il anime le cours de pastorale des jeunes pour les Provinces francophones et lusophones d'Afrique. Après quoi il part pour les visites d'ensemble d'Asie : à Hong-kong du 22 au 26 février pour les Provinces d'Asie de l'Est, et à Mumbai (Bombay) du 29 février au 4 mars pour les Provinces de l'Inde.

Pour continuer, il participe avec quelques membres du dicastère à la rencontre nationale de l'Inde sur la *marginalité et l'exclusion sociale*, qui a eu lieu à Bangalore du 7 au 11 mars, et était animée par le centre national salésien et des FMA.

Le 12 mars, il part pour Manille rencontrer l'équipe qui prépare le cours de pastorale des jeunes pour les Provinces d'Asie de l'Est.

Il rentre à Rome et, le 20 mars à La Spezia, il anime la rencontre des jeunes prêtres de la Province ILT (Ligure et Toscane). Du 31

mars au 2 avril, il participe à la réunion de la commission centrale du Forum du Mouvement salésien des jeunes, qui s'est réunie à la Pisana pour coordonner la préparation de la rencontre des jeunes en août prochain.

Après la session intermédiaire du Conseil du 10 au 19 avril, il part à Barcelone, en Espagne, pour animer un bref cours de pastorale des jeunes au centre salésien de Martí-Codolar du 25 au 28 avril.

En mai, il visite les patronages de Ciudad Juarez et de Tijuana dans la Province mexicaine de Guadalajara, et participe au premier congrès théologique du Mouvement salésien des jeunes du Mexique (Tlaquepaque - Guadalajara) du 7 au 14 mai.

Entre temps, Raúl Rojas, collaborateur du dicastère, participe à la VI^e rencontre de la Consulte européenne sur l'école et la formation professionnelle salésiennes et à la rencontre d'ensemble de la commission des écoles des FMA à Lisbonne, les 9 et 10 avril. Du 18 au 21 mai, il prend également part au séminaire pour responsables du Volontariat salésien en Europe qui se tient à Benediktbeuern (Allemagne).

En qualité de régulateur du 25^e Chapitre général, le P. Antoni Domènech préside, du 18 au 21 mai, la rencontre de la commission

technique nommée par le Recteur majeur pour préparer les outils de travail pour les Provinces.

**Le conseiller
pour la Famille salésienne
et la communication sociale**

Pour décrire l'activité du conseiller, le P. Antonio Martinelli, au cours de la période février-mai 2000, il faut rappeler avant tout son *activité à Rome*.

Pour la

FAMILLE SALÉSIENNE :

- Introduction du nouvel Assistant central pour les Volontaires de Don Bosco, en la personne du P. Julio Olarte pour remplacer le P. Corrado Bettiga ;
- Préparation et réalisation de l'assemblée des Conseils généraux des groupes de la Famille salésienne qui a eu lieu à la Pisana du 31 mai au 5 juin 2000. Ont participé environ 170 conseillers généraux des différents groupes de la Famille salésienne.
- Nouvelle édition de la Charte de la mission, soumise à l'assemblée des conseillers généraux des groupes de la FS ;
- Préparation des rencontres de Santiago du Chili avec les responsables, les présidents et les délégués provinciaux des An-

ciens élèves, qui se tiendront du 14 au 19 août 2000 ;

- Préparation du congrès régional Asie-Australie des Anciens élèves qui se tiendra à Bangkok ;
- Préparation des congrès régionaux des Coopérateurs. Ils sont prévus dans toutes les Régions de l'organisation de l'Association, pour élire un membre qui fera partie de la Consultation mondiale des Coopérateurs ;
- Impression du livre sur la Famille salésienne. Quatre éditions ont été préparées : en italien, en espagnol, en portugais et en anglais. Paraîtra bientôt l'édition française. Elle a eu un bon accueil dans toutes les Provinces ;
- Rencontres de la commission GEX, avec les représentants des Confédérations des Anciennes élèves des Filles de Marie Auxiliatrice ;
- Préparation et réalisation de la rencontre de Présidence des Anciens élèves.

Pour la

COMMUNICATION SOCIALE

- Travail ordinaire d'information fait par le dicastère et les collaborateurs : par ANS-Mag, ANS-News, ANS-Photos, ANS-Agenda, ANS-Service, en plus de tous les services personnalisés pour ceux qui ont demandé des inter-

- ventions particulières ;
- Travail spécifique pour les Bulletins salésiens à rencontrer dans les prochains mois. La programmation du sexennat a prévu des rencontres des directeurs de Bulletins salésiens avec quelqu'un de la rédaction. Le but est d'aider la préparation professionnelle et la formation permanente de ceux qui travaillent dans le secteur des Bulletins salésiens ;
 - Préparation des rencontres et réalisation des TROIS JOURNÉES de communication sociale à Nairobi, pour l'Afrique anglophone ;
 - Travail pour la mise sur pied de la *page Web* qui intéresse la direction générale et la maison générale, dans ses divers services et expressions ;
 - Travail pour la préparation et l'édition des *Memorie Biografiche* en *CD Rom* ;
 - Travail préparatoire de la rencontre des délégués provinciaux pour la communication sociale, qui aura lieu en décembre à la Pisana.

À côté de ce travail ordinaire, les rencontres variées, à Rome ou dans les Provinces, de la part :

- des deux équipes de collaborateurs,
- du conseiller général,

Voici une liste sommaire de quelques unes de ces rencontres, visites et tâches d'animation :

- Participation à des visites d'ensemble : pour l'Italie : à Rome, du 1^{er} au 5 février ; pour l'Asie de l'Est, à Hong-kong, du 22 au 26 février ; pour l'Inde, du 29 février au 4 mars.
- Visite d'animation de la Province CAM, dans les six républiques d'Amérique centrale : du 12 au 22 février, avec des rencontres tant de la Famille salésienne que dans le secteur de la communication sociale.
- Retraite spirituelle pour les directeurs et les directrices d'Italie méridionale : Rome, du 26 mars au 2 avril.
- Communication sociale et Famille salésienne : Nairobi, du 4 au 9 avril.
- Rencontre Famille salésienne pour la Pologne et la Circonscription Est : Breslau 27-29 avril.
- Journées de spiritualité de la Famille salésienne à Quito, Equateur, du 5 au 7 mai.
- Visite d'animation à la quasi-Province de Haïti : du 8 au 13 mai.
- Visite d'animation au Mozambique : Maputo, du 15 au 22 mai.
- Assemblée des Conseils généraux de la Famille salésienne : Rome du 31 mai au 5 juin, avec

une nombreuse participation des membres des divers Conseils, et un intense travail tant en assemblée qu'en groupes.

Le conseiller pour les missions

La session d'hiver de décembre-janvier 2000 a culminé avec le pèlerinage de tout le Conseil général aux lieux saints salésiens de Turin et des Becchi. Il a prié aussi pour les présences missionnaires salésiennes du monde entier.

Le 3 février, le P. Luciano Odorico part pour une visite missionnaire en Sierra Leone (Afrique occidentale), en faisant d'abord une étape dans la Province de Hollande pour rencontrer à Amsterdam une communauté de jeunes Volontaires missionnaires dirigée par le P. Kanters Harry. Expérience positive de partage de projets de laïcité missionnaire.

En Sierra Leone, il visite les œuvres de Lungu et la toute nouvelle œuvre pour les enfants de la rue de Freetown. La présence salésienne est florissante aux points de vue éducatif, humanitaire et évangéliste, mais la guerre civile menace chaque jour la société et le travail de l'Église.

De Freetown, le P. Odorico se rend à Abidjan (Côte-d'Ivoire),

pour participer à la visite d'ensemble de l'Afrique francophone et lusophone. Il donne une causerie sur l'inculturation et l'évangélisation.

Il rentre à Rome et, du 15 au 19 février, y préside la réunion des Procurateurs des missions. La rencontre porte surtout sur l'état actuel (animation missionnaire et finances) des Procures internationales et nationales, et sur le profil du directeur du *Project Office*. Sur ce dernier thème, une convergence significative est obtenue.

Du 22 au 26 février et du 29 février au 4 mars, le conseiller pour les missions participe aux visites d'ensemble, d'abord de l'Asie de l'Est, à Hong-kong, puis de l'Inde à Mumbai. Il parle surtout des besoins de la première évangélisation et du dialogue interreligieux.

Du 5 au 9 mars, le P. Odorico se rend au Népal pour visiter pour la première fois la présence salésienne de Dharan et la future présence de Katmandou, la capitale. Il constate que ce pays est vraiment ouvert au charisme salésien.

Après un séjour de quelques jours à Rome, le conseiller repart pour visiter les missions de l'Ariari, en Colombie, et voir attentivement du nouvel emplacement des missions salésiennes après l'érection du vicariat de Granada en dio-

cèse. Avec l'évêque, le Provincial et les missionnaires, il partage les souffrances et les angoisses dues à la guerre civile. Il reste deux jours à Medellín pour une visite d'animation missionnaire dans les communautés de formation initiale.

Via les États-Unis il se rend ensuite aux îles Samoa et Fidji, où il constate la croissance de la présence missionnaire, des vocations locales et les possibilités d'expansion dans d'autres îles du Pacifique. Après une brève étape à Papua Nouvelle-Guinée, où il rencontre le P. Luciano Capelli, supérieur de Salomon Island et quelques missionnaires, il rentre à Rome.

Du 10 au 19 avril il participe à la session extraordinaire du Conseil général convoquée par le Recteur majeur sur le thème du CG25.

Du 21 au 25 avril, il peut se rendre au Soudan, où il a des rencontres avec les confrères de l'école et les fidèles de la paroisse. La présence au Soudan se développe, tant comme propositions nouvelles que comme vocations. Les catéchumènes ne cessent d'augmenter dans la paroisse.

Après un bref séjour à Rome du 26 au 30 avril, le conseiller pour les missions se rend à Nairobi (Kenya), du 1^{er} au 5 mai, puis à Luanda (Angola), du 7 au 12 mai, pour présider, avec Sœur Ciriaca Hernández,

deux rencontres de pratique missionnaire dans les pays anglophones et lusophones. Les deux rencontres voient un nombre important de SDB et de FMA avec une participation de qualité.

Du 17 au 31 mai, le P. Odorico visite toutes les missions du vicariat de Méndez (Equateur) et « des hauteurs ». Dans ses deux rencontres avec les missionnaires, il présente un panorama des missions au niveau mondial et en tire des conclusions sur la situation missionnaire dans la Province d'Equateur : c'est une présence multiple et variée, avec une forte incidence sur la culture et la pratique des destinataires.

À partir du 1^{er} juin, le P. Odorico se trouve à Rome pour prendre part à la réunion des Conseils généraux de la Famille salésienne et ensuite à la session d'été du Conseil général.

L'économe général

Après la session plénière du Conseil général, le P. Giovanni Mazzali prêche une retraite spirituelle aux étudiants et aux professeurs de l'Institut international Don Bosco de la Crocetta (Turin) venus à Rome pour célébrer l'année du jubilé.

Du 8 au 12 février il participe à la visite d'ensemble d'Abidjan et ensuite, du 13 au 15, il anime avec le P. Mario Sala la rencontre des économistes provinciaux de l'Afrique francophone.

Du 18 au 20, à la maison générale, avec l'aide de quelques confrères de l'économat général, le P. Mazzali dirige la rencontre des économistes provinciaux de langue anglaise.

Le 23, il préside le Conseil supérieur d'administration de l'UPS pour l'approbation du budget. Du 28 février au 1^{er} mars, il participe avec le P. Personeni à la rencontre des économistes provinciaux d'Australie et d'Extrême-Orient à Hongkong.

Du 4 mars au 10 mai, à part la période de la participation à la session intermédiaire du Conseil (10-19 avril), l'économiste général fait la *visite extraordinaire de la Province de Belgique Nord*.

Du 13 au 24 mai, le P. Mazzali est en Afrique du Sud. Il prêche la retraite à un groupe de confrères au Cap et, en compagnie du Provincial, visite ensuite les œuvres de la quasi-Province, y compris les présences du Lesotho et du Swaziland.

Du 28 au 31 il se rend en Croatie pour une rencontre des directeurs, des curés et des économistes de la Province. Ensuite, en compagnie

du Provincial et de l'économiste provincial, il visite les œuvres de Bosnie et de l'Herzégovine.

Il rentre à Rome le 1^{er} juin.

Le conseiller régional pour l'Afrique et Madagascar

Après avoir célébré la fête de Don Bosco au Colle et à Turin avec le Recteur majeur et tout le Conseil général, le P. Antonio Rodriguez Tallón part, le 1^{er} février, pour Johannesburg où, le 2, il a une réunion avec le Conseil provincial et tous les directeurs des maisons, afin de présenter la *consultation pour la nomination du nouveau supérieur de la quasi-Province*.

Le 3 février, à Luanda, il participe à l'installation du supérieur de la nouvelle quasi-Province d'Angola, le P. Luiz Piccoli.

Après quoi il s'envole pour Abidjan pour achever les préparatifs de la visite d'ensemble des circonscriptions de langue française et portugaise de la Région.

Du 8 au 12 février ont lieu les travaux de la *visite d'ensemble* à Abidjan. Suivent immédiatement les rencontres des responsables et des équipes de pastorale des jeunes, et des économistes des quasi-Provinces qui ont participé à la visite d'ensemble.

Le 14, le conseiller commence à Koumassi (Abidjan) la *visite extraordinaire de la quasi-Province AFO*. Il poursuit avec la visite des autres œuvres de Côte-d'Ivoire : Duékoué et Korhogo.

De Côte-d'Ivoire il passe, par la route, au Mali, pour visiter l'œuvre de Sikasso. De là, le dernier jour de février, il se rend à Bobo Dioulasso, au Burkina Faso, pour rentrer ensuite au Mali et compléter la visite des autres œuvres du pays : Touba et Bamako.

Le 12 mars, il quitte la capitale du Mali, toujours par la route, pour visiter les œuvres de Guinée Conakry : Siguiri, Kankan et Conakry.

Le 22, il s'envole de là visiter les maisons du Sénégal : Tambacounda, Sain-Louis et Thiès.

Le 3 avril, il rentre à Abidjan et, le lendemain, s'envole pour Nairobi, afin de participer aux rencontres sur la Famille salésienne et sur la communication sociale organisées par les dicastères respectifs pour les Provinces anglophones de la Région.

Il reste à Nairobi pour ces rencontres jusqu'au 7 avril et a une réunion avec les Provinciaux de cette partie de la Région : AET, AFE, AFM, ZMB et la Délégation AFW.

Du 9 au 19 avril il rentre à Rome pour participer à la session extraordinaire du Conseil général

convoquée par le Recteur majeur.

Le 21 avril, il part pour Cotonou, où il poursuit la visite extraordinaire des pays d'AFO non encore visités : le Bénin et le Togo. Il commence par visiter les œuvres du sud du Bénin : Cotonou et Porto-Novo. Puis il passe au sud du Togo et visite la communauté de la paroisse de Lomé.

Les 1^{er} et 2 mai, il participe aux travaux du *curatorium* pour les maisons de formation : noviciat et postnoviciat.

Les 3 et 4, il participe à une rencontre des directeurs de AFO et commente avec eux quelques premières impressions sur la visite extraordinaire encore en cours.

Le 5 mai, il réunit le Conseil provincial pour communiquer sa vision personnelle sur les maisons visitées.

Le 6, il poursuit la visite dans les maisons du noviciat et du postnoviciat, et passe ensuite, le 11, au nord du pays pour visiter Kara et Cinkassé.

De là il va voir les œuvres du nord du pays voisin, le Bénin. Du 20 au 26 mai, il visite la maison de Kandi et de Parakou. Il a l'occasion d'y célébrer la fête de Marie Auxiliatrice avec les élèves du Centre professionnel, dans une ambiance authentiquement salésienne : messe, sport, jeux animés, théâtre et repas ensemble. Le 27, il

se rend à Cotonou pour participer à la fête extérieure de Marie Auxiliatrice dans la paroisse.

Le 28 mai, il rentre à Rome où l'attendent la réunion des Conseils des groupes de la Famille salésienne convoquée par le Recteur majeur, puis les travaux de la session plénière du Conseil général.

Le conseiller régional pour l'Amérique latine – Cône sud

Après la session plénière d'hiver, le P. Helvécio Baruffi part pour Pôrto Alegre, au Brésil. Après quelques jours passés en famille, il commence, le 19 février, la *visite extraordinaire de la Province Saint-Alphonse-Marie-de-Ligori de Campo Grande (Brésil)*.

Il l'interrompt, du 24 au 26 mars, pour présider la réunion de la CISUR (Conférence des Provinciaux du Sud) et de la JIAR (Junta des Provinciaux d'Argentine). Il consacre les jours suivants, du 27 au 31 mars, à quatre rencontres de discernement avec les salésiens du Paraguay, en vue de la *consultation pour la nomination du nouveau Provincial*.

Du 1^{er} au 4 avril, le Régional participe aussi à la réunion de la CIS-BRASIL (Conférence des Provinciaux du Brésil) et de la CIB (Provinciaux et Provinciales ensemble)

pour évaluer la planification d'ensemble et d'autres thèmes intéressant la vie salésienne au Brésil.

Il interrompt encore la visite pour prendre part à la session intermédiaire du Conseil général du 10 au 19 avril, à la maison générale, qui a comme thème principal la préparation du prochain CG25.

La visite extraordinaire de la Province de Campo Grande se termine le 14 mai par la rencontre du visiteur avec le Provincial et son Conseil, et avec les directeurs.

Ensuite, du 16 au 28 mai, le Régional promeut la *consultation de la Province Saint-Gabriel-Archange du Chili*, en vue de la nomination du nouveau Provincial. Il fait sept récollections de discernement, au cours desquelles il a la possibilité de rencontrer tous les confrères et de les accompagner pour le discernement communautaire.

Le 31 mai, il rentre à la maison générale.

Le conseiller pour la Région interaméricaine

Après les fêtes salésiennes de Turin, le conseiller régional, le P. Pascual Chávez se rend au Mexique pour passer quelques jours en famille et faire une brève visite au scolasticat de Tlaquepaque, où il parle avec chacun des étudiants

des États-Unis (Provinces SUE et SUO), en vue d'une évaluation de leur expérience de formation.

Les 13 et 14 février, il passe par Caracas en vue des derniers préparatifs de la prochaine visite extraordinaire qui aura lieu d'août à novembre. Il en profite pour visiter quelques zones de la capitale les plus touchées par les inondations de décembre 1999.

Les jours suivants, du 15 au 18 février, il se rend dans la Province de Medellín en Colombie, pour la *consultation en vue de la nomination du nouveau Provincial*. Il réunit les confrères à Cali, à Cartagena, à Pereira et à Medellín.

Du 19 février au 26 mai, il est dans la Province de *New Rochelle* (SUE) pour y faire la *visite extraordinaire*, qui comprend aussi, le 21 février, une réunion des SDB et des FMA de la zone nord de la Province, le 25 mars la fête de la communauté provinciale, le 6 mai la fête des jeunes, et le Pèlerinage de la Famille salésienne au sanctuaire marial national à Washington, D.C. Ces deux derniers événements sont présidés par le P. Luc Van Looy.

La visite n'est interrompue que par sa rentrée à Rome pour la réunion intermédiaire du Conseil général du 10 au 19 avril.

Le 31 mai, le P. Pascual Chávez rentre à la maison générale pour

le congrès des Conseils de la Famille salésienne et la session d'été du Conseil général.

Le conseiller régional pour l'Australie-Asie

Après la session d'hiver du Conseil général, le conseiller régional, le P. Joaquim D'Souza, part pour le nord-est de l'Inde et arrive à *Gauhati* le 4 février afin de lancer la *consultation pour la nomination du nouveau Provincial*, vu que le Provincial en charge, le P. Dominic Jala, a été élu archevêque de Shillong.

Le lendemain, il se rend à *Hyderabad* pour commencer la *visite extraordinaire* de la Province.

Le 19, il l'interrompt pour se rendre à Hong-kong en vue de participer à la *visite d'ensemble* de la zone du Pacifique. La rencontre se tient à Cheung-Chao du 21 au 26 février, avec la participation du Recteur majeur et de six membres du Conseil général, des Provinciaux avec leurs Conseils : 53 confrères au total. Dans un climat de fraternité cordiale et de partage, de prière et de réflexion, l'assemblée étudie les deux thèmes principaux de la visite d'ensemble : la communauté salésienne comme noyau animateur de la CEP, et l'inculturation dans la vie et la mission salésiennes.

Après la rencontre de Cheung-Chao, le P. D'Souza part avec les autres membres du Conseil général pour une autre *visite d'ensemble* à Mumbai (Bombay), pour la Conférence indienne. Cette visite, qui se tient du 29 février au 4 mars, compte 72 participants pour réfléchir sur deux thèmes principaux dont le premier est le même qu'à Cheung-Chao, et le deuxième, particulier à cette assemblée, traite de l'évangélisation dans l'Asie du Sud.

Le 5 mars, le Régional reprend la visite extraordinaire d'Hyderābād, qui se termine le 7 avril. Il l'interrompt le 2 avril pour prendre part à la consécration épiscopale de Mgr Dominic Jala, à Shillong.

Le 8 avril, le P. D'Souza rentre à Rome pour la session plénière spéciale du Conseil général (11-19 avril).

Après les fêtes de Pâques, le 24 avril, le conseiller repart pour le nord-est de l'Inde, cette fois pour une autre *consultation* pour le nouveau Provincial de Dimapur, et commencer la *visite canonique extraordinaire de la Province de Gauhati*. La visite commence avec l'installation du nouveau Provincial de Gauhati, le P. Philip Barjo, à Shillong, le 30 avril. Dans cette première phase de la visite, qui se poursuivra en août, le Régional parcourt en jeep près de 2.500 ki-

lomètres de route montagneuse, pour visiter dix maisons et présences dans l'État de Mizoram et dans la partie de Karbi Anglong de l'État d'Assam. Le 23 mai, il se trouve à Shillong pour recevoir la rénovation des vœux temporaires de 37 jeunes salésiens et, le lendemain, solennité de Marie Auxiliatrice, il reçoit aussi la première profession de 20 novices.

Le 30 mai, le P. D'Souza rentre à Rome pour participer au Congrès des Conseils généraux de la Famille salésienne (31 mai - 5 juin) et ensuite à la session plénière d'été du Conseil général.

Le conseiller régional pour l'Europe Ouest

Le 27 janvier, aussitôt après la session plénière d'hiver du Conseil général, le P. Filiberto Rodríguez part pour Madrid, afin d'accompagner le Recteur majeur qui doit ouvrir les fêtes de cette Province pour le premier centenaire de la présence salésienne à Madrid. Trois journées (27-29) intenses, riches de messages et de nouvelles de la Congrégation.

Il rentre en Italie pour lancer le jubilé salésien au Colle Don Bosco et à Turin, les 30 et 31 janvier, avec tout le Conseil général.

Le 1^{er} février, sur le point de

commencer la visite extraordinaire de la Province de Madrid, il reçoit la triste nouvelle de la mort accidentelle du P. David Churio, Provincial de Valence. Aussi, le 3 février, en compagnie du Provincial et d'autres confrères de la Province de Madrid, se rend-il à Valence pour participer aux funérailles présidées par Mgr Miguel Asurmendi, évêque de Vitória et ancien Provincial de Valence.

Puis, jusqu'au 28 mai, le P. Filiberto effectue la *visite extraordinaire de la Province de Madrid*, avec quelques brèves interruptions programmées ou occasionnelles.

Du 26 au 29 février, il préside la session ordinaire de la *Conférence ibérique*, et aussitôt après, la *rencontre annuelle de la région d'Europe de l'Ouest*. Exposé par le P. Renato Mion, professeur à l'UPS, le thème porte sur la marginalité des jeunes et les réponses que peuvent offrir les structures salésiennes plus classiques et celles, plus souples, que sait mettre sur pied la créativité pastorale des salésiens.

Il rentre à Valence les 3 et 4 mars pour présenter aux directeurs la consultation pour la nomination du nouveau Provincial, et le 1^{er} mai, pour l'installation du P. *Angel Tomás*, récemment nommé Provincial de Valence.

Du 9 au 21 avril, il participe à la Pisana à la session intermédiaire du Conseil général.

Comme moments et faits qui ont marqué la visite, il faut souligner la participation à diverses réunions du Conseil provincial, aux réunions des directeurs, au congrès provincial des Coopérateurs, à la rencontre des Centres de jeunes, au congrès sur la formation professionnelle organisé par la FERE et la Province de Madrid, à l'ordination sacerdotale et diaconale et à la fête de la Province de Madrid.

Le conseiller régional pour l'Europe du Nord

Après la session d'hiver du Conseil général, le P. Albert Van Hecke passe la fête de Don Bosco au Colle Don Bosco et à Valdocco, en compagnie du Recteur majeur et du Conseil général.

Après une brève halte à Rome, le Régional commence, le 3 février, la *visite extraordinaire de la Province de Cologne, en Allemagne*. Parmi ses différentes rencontres au cours de la visite, il faut signaler, au début et à la fin, les réunions du Conseil provincial et des directeurs à Jünkerath ; la rencontre des confrères des différentes missions en Allemagne, à Mainz. À

Mainz, il rencontre aussi l'évêque, Mgr Lehman, président de la Conférence épiscopale allemande.

Du 19 au 22 mars, le Régional est en Hollande pour traiter, dans une réunion du Conseil provincial, quelques points clés pour le développement du charisme salésien de cette Province.

Ensuite, du 24 au 27 mars, il fait une visite en Grande-Bretagne pour inaugurer et bénir les trois nouvelles maisons communautaires bâties avant tout pour les confrères âgés : Farnborough, Bolton et Chertsey. Il a ainsi la possibilité de visiter quelques autres communautés de la même Province.

Il rentre à Rome du 28 au 30 mars. Le 31, il part pour Sofia (*Bulgarie*), pour faire la connaissance des cinq confrères et de la situation de la présence salésienne à Kazanlak, Jambol et Stara Zagora, qui dépend de la Province Tchèque. Les confrères travaillent aussi dans la pastorale du rite byzantin, en étroite collaboration avec l'évêque de Sofia. Le Régional rencontre l'évêque et le nonce apostolique, ainsi que le maire de Kazanlak.

Le Régional rentre à Rome le 3 avril et, du 5 au 9, se rend dans la Province d'Irlande pour une visite d'animation parmi les confrères.

Il passe ensuite à Rome la période du 10 au 20 pour participer à la

session intermédiaire du Conseil général.

Le 21, il part pour *Moscou*, pour une visite d'animation et pour la *consultation* des confrères en vue de la nomination du nouveau supérieur de la Circonscription spéciale. Cette visite lui permet de se mettre au courant du développement de la mission salésienne en Russie européenne et asiatique, en Géorgie, en Ukraine, en Biélorussie et en Lituanie. Le Régional peut parler longuement avec les aspirants et les novices d'Oktiabrskij et avec les postnovices de Saint-Pétersbourg. En Lituanie, il a une rencontre avec l'archevêque de Vilnius.

De la Circonscription d'Europe de l'Est, il se rend à Czeszochowa, en Pologne, où, du 13 au 16 mai, il préside la *rencontre annuelle des Provinciaux de la Région d'Europe du Nord*. La réunion a lieu dans la nouvelle maison destinée aux jeunes comme centre d'éducation et d'animation et a pour thème : *Nouveau Système préventif ... dans quel sens ? Vers une compréhension à la page*, avec comme objectifs principaux d'approfondir ensemble la connaissance du Système préventif, et de partager les expériences de son efficacité et de son impact sur le territoire en face des nouveaux défis. Il y a aussi un échange sur les points suivants :

partager l'expérience personnelle du rôle du Provincial ; réfléchir ensemble sur la Région d'Europe du Nord ; communiquer les expériences remarquables de la vie des Provinces.

Le 14 mai, à Częstochowa, le P. Albert Van Hecke préside la *Consulte des Provinces polonaises*. Il s'agit surtout, entre autres thèmes, du Bulletin salésien en polonais, qui, à partir de Juin, change de siège (Poznań) et d'équipe de rédaction, de la Fédération des écoles salésiennes en Pologne, du Centre de jeunes interprovincial de Cracovie.

Il passe ensuite la période du 17 au 31 mai à Rome où, entre autres activités, il accompagne un cours de formation permanente pour des confrères de langue allemande, qui a eu lieu à Rome du 27 mai au 6 juin.

Du 1^{er} au 5 juin, le Régional participe au congrès des Conseils des groupes de la Famille salésienne, et ensuite à la session plénière du Conseil général. Du 9 au 12 juin, il prend part à la visite d'ensemble de l'UPS.

Le conseiller régional pour l'Italie et le Moyen-Orient

Du 1^{er} au 5 février, le conseiller régional pour l'Italie et le Moyen-

Orient, le P. Giovanni Fedrigotti, est occupé dans la *visite d'ensemble des Provinces d'Italie*, à la Pisana.

Le 9 février, il commence la *visite extraordinaire de la Province Saint-Marc de Venise Est*.

Le 23 mars, à Rome, il participe au Conseil national de l'école catholique.

Du 1^{er} au 8 avril, avec les Provinciaux d'Italie, il participe, à Fatima, à la retraite spirituelle prêchée par le P. Juan José Bartolomé. Du 10 au 19, il participe aux séances du Conseil général, en vue du CG25. Du 20 au 24, il visite la nouvelle présence de la Province de Venise Est à Constanta en Roumanie. Le 30 avril, à Nave, il participe au « face à face » annuel avec les prénovices de l'Italie du Nord.

Du 6 au 9 mai, il préside l'assemblée des Provinciaux d'Italie (CISI), à la Pisana. À cette occasion, avec le secteur de la pastorale des jeunes, elle examine et approuve le plan triennal de pastorale des jeunes. Le 8, l'assemblée rencontre le Conférence des Provinciales FMA d'Italie, pour réfléchir ensemble sur les problèmes posés par la réforme de l'école et pour fixer les aires de collaboration. Elle examine aussi la première *ébauche* du document de conclusion sur la « *Maturation humaine*,

affective et sexuelle, et formation religieuse ».

Le Régional reprend ensuite sa visite extraordinaire jusqu'à la fin du mois. Il accorde une attention particulière au fonctionnement de la communauté du Centre national des œuvres salésiennes (CNOS) et aux perspectives présentes et futures du service national qui lui est confié.

Du 1^{er} au 5 **juin**, il est à Rome pour participer à la rencontre des Conseils généraux des groupes de la Famille salésienne avec le Recteur majeur. Le 11 juin, il se rend à Aquilée pour accompagner le jubilé des anciens élèves d'Udine, qui a un excellent succès spirituel. Le 17, il est à Ortona auprès de la « communauté proposition » qui travaille sur le terrain délicat des drogués. Le 26, il participe de nouveau au congrès national de l'école catholique.

Le secrétaire général

Poursuivant son programme de rencontres avec les secrétaires provinciaux fixé pour les six années, le P. Francesco Maraccani a animé la réunion des secrétaires des Provinces de la *Région interaméricaine*. La réunion a eu lieu à la maison provinciale de *Guadalajara, au Mexique* et, comme pour les rencontres précédentes, en plus des

moments d'évaluation et d'approfondissement des tâches dans les secrétariats et les archives provinciales, elle fut une excellente occasion pour prendre connaissance de la situation des différentes Provinces, et pour échanger des idées et des expériences. L'accueil et l'accompagnement de la part du Provincial et des confrères de Guadalajara ont été très cordiaux et ont donné aux secrétaires la possibilité de connaître quelques œuvres salésiennes de la ville et des environs, en particulier le scolasticat de théologie de Tlaquepaque.

Après la réunion, le secrétaire a pu visiter aussi le noviciat de Chapala. Puis il profite de son voyage pour faire, avant son retour, une brève étape dans les deux Provinces des Etats-Unis, et visiter ainsi quelques œuvres, rencontrer les deux Provinciaux et quelques confrères. Dans la *Province de l'Ouest*, il a pris connaissance des œuvres salésiennes de Los Angeles et puis de San Francisco et des environs (Berkeley, Richmond). Ensuite dans la *Province de l'Est*, il a pu faire une brève visite aux œuvres de New Rochelle et de New York. Ce fut un contact très utile avec cette œuvre salésienne spéciale. Evidemment, il a eu une attention particulière pour les secrétariats et les archives.

5.1 Nouveaux Provinciaux

Au cours de la session intermédiaire du Conseil général d'avril 2000, le Recteur majeur avec son Conseil a nommé deux nouveaux Provinciaux : les P. Philip Barjo, pour Gauhati et Ángel Tomás García, pour Valence. Voici quelques données à propos des deux Provinciaux.

1. *BARJO Philip, Provincial de Gauhati (Inde).*

Le P. Philip BARJO est le nouveau Provincial de Gauhati (Assam, Inde) qui succède au P. Dominic Jala consacré archevêque de Shillong.

Philippe Barjo naît à Tezpur (Assam) le 7 octobre 1953 et est salésien depuis le 24 mai 1976, jour de sa première profession à Shillong où il avait fait son noviciat. Profès perpétuel en 1982, il fait sa théologie au scolasticat de Shillong-Mawlai. Il est ordonné prêtre à Tezpur, sa ville natale, le 27 janvier 1985.

Après son ordination, il exerce un service éducatif et pastoral dans diverses communautés de la Province. En 1993, au centre d'études de Berkeley, dans la Province des États-Unis Ouest, il com-

plète ses études, et obtient le titre de maître en théologie.

Il rentre ensuite dans sa Province et est envoyé au scolasticat de théologie de Shillong comme professeur, et entre dans le Conseil provincial. En 1998, il est nommé directeur du scolasticat de théologie de Shillong. Mais après un an déjà lui sont confiées les charges de vicaire du Provincial et de directeur de la maison provinciale. À présent, le Recteur majeur l'a appelé à la tête de la Province.

2. *TOMÁS GARCÍA Angel, Provincial de Valence (Espagne).*

Après la disparition prématurée du P. David Churio Baquedano, c'est le P. Angel TOMÁS GARCÍA qui a été placé à la tête de la Province de Valence (Espagne).

Né à Villena (Alicante) le 1^{er} octobre 1941, Ángel Tomás émet la première profession salésienne le 16 août 1958 à Arbós, après y avoir fait son noviciat. Profès perpétuel en 1964, il étudie la théologie au scolasticat salésien de Martí Codolar à Barcelone. Il est ordonné prêtre à Villena, son pays natal, le 28 avril 1968. Puis il complète ses études profanes pour obtenir la licence en pédagogie et en psychologie. À Rome, il obtient la licence en

sciences de l'éducation à l'Athénée pontifical salésien.

Il exerce son ministère éducatif et pastoral dans les œuvres de la Province. En 1976, il est nommé directeur à Valence-Sagonte et membre du Conseil provincial. Puis il se trouve pendant quelques années à Valence, à la maison Saint-Antoine, siège de la communauté de formation du postnoviciat, avec une interruption de quelques années de service à la maison provinciale. Depuis 1989 il est conseiller provincial. En 1999, il est nommé directeur de la maison Saint-Antoine de Valence.

5.2 Nouveaux évêques salésiens

1. *Mgr. dos SANTOS Milton Antônio, évêque de CORUMBÁ (Brésil).*

Le 1^{er} juin 2000, l'Osservatore Romano a publié la nouvelle de la nomination par le Saint-Père de notre confrère, le P. *Milton Antônio dos SANTOS*, comme évêque du diocèse de *CORUMBÁ, MS, Brésil.*

Né le 23 septembre 1946 à Campos de Jordão (SP), Milton Antônio dos Santos émet la première profession à la maison de Pindamonhangaba, à l'époque noviciat

de la Province de São Paulo. Il fait la profession perpétuelle le 30 janvier 1971 et, à la fin de ses études de théologie au scolasticat salésien de São Paulo-Lapa, il est ordonné prêtre à Pindamonhangaba le 22 décembre 1974.

Directeur de Sorocaba de 1979 à 1982, il est nommé, en 1986, directeur de la maison de São Paulo « Campos Elisios », où il reste six ans, pour passer ensuite en 1992, toujours comme directeur, à la maison du noviciat de São Carlos où, en 1994, il est nommé également maître des novices. En 1996, il est transféré comme directeur à São Paulo-Mooça et, en 1999, comme directeur du collège Santa Teresinha à São Paulo. De 1997 à 2000, il fut aussi conseiller provincial.

2. *Mgr MIZOBE Osamu Francesco Xavier, évêque de SENDAI (Japon).*

Le 12 juin 2000, l'Osservatore Romano a publié la nouvelle de la nomination de la part du Saint-Père du prêtre salésien *Francesco Xavier Osamu MIZOBE* comme évêque du diocèse de *SENDAI, au Japon.*

Francesco Osamu Mizobe naît le 5 mars 1935 à Shingishu, en Corée, de parents japonais. Il rentre

bientôt au Japon avec ses parents. Il connaît les salésiens à l'école de Miyazaki, puis entre au noviciat de Chōfu (Tōkyō), où il émet la première profession le 25 mars 1955.

Après ses premières études et sa première expérience salésienne, il est envoyé à Turin, en Italie, pour y faire sa théologie à Rome, à l'Athénée pontifical salésien et obtenir la licence en théologie. Ordonné prêtre le 9 février 1964, il fréquente à Rome l'Université Grégorienne, où il obtient la licence en histoire de l'Eglise. Il complète ensuite ses études à l'Université Sophia de Tōkyō, et obtient le doctorat en histoire du Japon.

Pendant plusieurs années il exerce un ministère d'enseignant éducateur. En 1979, il est nommé directeur de la maison de Nakatsu Nagasoe. En 1984, il est transféré comme directeur à la maison de Chōfu (Tōkyō), siège du noviciat et de la communauté de formation des jeunes salésiens japonais. En 1985, il entre dans le Conseil provincial et, en 1989, est nommé vicaire du Provincial. Il participe en 1990 au CG23 comme délégué, puis le Recteur majeur lui confie la

direction de la Province du Japon comme Provincial. Après son mandat de six ans, il est mis au service de l'archidiocèse de Nagasaki.

3. *Mgr SIRKAR Lucas, Archevêque Coadjuteur de CALCUTTA (Inde).*

L'Osservatore Romano du 21 avril 2000 a publié la nouvelle que le Saint-Père avait nommé comme *archevêque coadjuteur de CALCUTTA, (Inde)*, Son Excellence *Mgr Lucas SIRKAR, S.D.B.*, jusqu'alors évêque de Krishnagar (Bengale Ouest).

Né en septembre 1936 au Bangladesh, Mgr Lucas Sirkar émet la première profession salésienne le 24 mai 1958 et est ordonné prêtre le 20 avril 1968. Il obtient une licence à l'Université de Calcutta pour exercer ensuite des activités pastorales dans le diocèse de Krishnagar. Il devient ensuite directeur de la maison de Calcutta-Cossipore jusqu'à sa nomination, en 1983, comme directeur de l'institut technique de New Delhi. En 1984, il fut désigné par le Saint-Père comme évêque du diocèse de Krishnagar.

5.3 Confrères défunts (2000 – 2e liste)

« La foi au Ressuscité soutient notre espérance et maintient vivante la communion avec nos frères qui reposent dans la paix du Christ. Ils ont dépensé leur vie dans la Congrégation et plusieurs ont même souffert jusqu'au martyre, par amour du Seigneur. [...] Leur souvenir nous stimule à poursuivre notre mission avec fidélité » (Const. 94).

NOM	LIEU DU DÉCÈS	DATE	ÂGE	PROV
P ADIJ Antonio	La Plata	01-04-2000	84	ALP
P APRÀ Giulio	Cuneo	07-04-2000	77	ICP
P BARANELLO Giovanni	Brindisi	26-04-2000	94	IME
L BENJUMEA DUQUE Alberto	Duitama	26-03-2000	74	COB
L BERTELLO Andrea	Stony Point, NY	03-05-2000	78	SUE
P BŐSZE György	Budapest	28-03-2000	77	UNG
L CAFOURNEL François	Caen	12-05-2000	86	FRA
P CARRETERO BALLESTEROS Angel	Grenade	03-04-2000	88	SCO
P CERRATO Cesare	Bra	25-05-2000	79	ICP
P CHINELLATO Aldo	San Antonio de los Altos	14-05-2000	79	VEN
P CLIFFORD Johan Pieter	Cebu City	06-04-2000	88	FIS
P COENRAETS Paul	Templeuve (Belgique)	02-05-2000	87	BES
P CORREA Irán	São Paulo	08-04-2000	95	BSP
P COSAERT Gerard	Hoboken	23-05-2000	85	BEN
P CYBULSKI Jan	Rumia	22-04-2000	89	PLN
P DA ROS Serafino	Castelfranco Veneto (Trévise)	03-04-2000	87	IVE
L de SOUSA José Ribeiro	Goiânia	23-03-2000	76	BBH
P DIAZ COTÁN-PINTO José	Cordoue	07-04-2000	78	SCO
P DOROBIAŁA Wacław	Rumia	04-06-2000	89	PLN
P dos ANJOS Adolfo	Itajaí (SC)	08-04-2000	83	BPA
P DOTTORE Antonino	Messine	16-05-2000	86	ISI
P DOUGLAS Herbert	Farnborough	16-06-2000	81	GBR
P FANTON Vittorio	Mogliano Veneto (Trévise)	04-04-2000	85	IVE
P FIORENZA Prospero	Pedara (Catane)	21-05-2000	82	ISI
P FUENTES FUENTES José	Séville	26-02-2000	77	SSE
L GARCÍA MARTÍNEZ Faustino	Mohernando	19-06-2000	78	SMA
P GARNIER Angelmont	Caen	08-04-2000	87	FRA
P GEBICKI Tadeusz	Łódź	07-04-2000	71	PLE
P GONZALEZ MIGUEL Adolfo	Arévalo	18-06-2000	78	SMA
P GRZYWACZEWSKI Józef	Sokolów Podlaski	15-04-2000	85	PLE
P GUIMARÃES João Felipe	São Paulo	10-06-2000	70	BSP
P JUHÁSZ Ferenc	Szombathely	03-04-2000	82	UNG
P KIENINGER Helmut	Oberstaufen (Bavière)	28-06-2000	86	GEM
L KIM Francisco (Yang Do)	Seoul	23-05-2000	70	KOR
P KUIJKEN François	Liège	06-04-2000	86	BES
P LEANZA Carmelo	Pedara (Catane)	21-06-2000	79	ISI
P LISTELLO Beniamino	Turin	11-06-2000	80	ICP

NOM	LIEU DU DÉCÈS	DATE	ÂGE	PROV
P MARQUEZ Luciano Humberto	San Salvador	16-05-2000	90	CAM
L MARTINEC Martin	Zilina	07-06-2000	70	SLK
P MUÑOZ CASTRO Isidoro	Talca	26-05-2000	79	CIL
L NESPOLI Pedro	Niterói, RJ	02-06-2000	88	BBH
P OLIVERO Umberto	Turin	21-06-2000	87	ICP
P PAVIČIĆ Nikola Provincial six ans	Zagreb	04-05-2000	91	CRO
P PEREIRA Manuel	Vila do Conde	06-04-2000	77	POR
P PERONNO Yves	Saint-Brieuc	16-05-2000	79	FRA
L PERROT Michel	Libreville (Gabon)	01-05-2000	54	ATE
P RAITER Zygfryd	Płock	27-06-2000	87	PLE
P RICCERI Carmelo	Pedara (Catane)	09-05-2000	84	ISI
P ROGGIA Felice	Guayaquil	09-05-2000	76	ECU
P SCHNEIDER Marcos	La Plata	14-05-2000	85	ALP
P SIUDA Ludvík Marie	Moravec	13-06-2000	87	CEP
P TALIK Józef	Wolkowyja (Pologne)	29-03-2000	61	PLS
P VANHERCK Emiel	Hoboken	24-05-2000	80	BEN
P VENTURA Domingo Argentino	La Plata	06-04-2000	88	ALP
P WÓJCIK Roman	Dierzoniów	18-05-2000	72	PLO
L WONG Mark	Hong-kong	17-05-2000	89	CIN



